

N° 5/6.24

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 16 avril 2024 pour la présentation des comptes 2023 de la Commune, en présence de M^{me} Mélanie Wyss, Syndique, M. David Guarna, Municipal en charge des finances, ainsi que M^{me} Aurélie Pflieger, Cheffe de service finances et de la promotion économique.

Par la suite la commission a été répartie en 5 sous-commissions pour l'évaluation de chaque dicastère. Les résultats ont ensuite été discutés au sein de la Commission. La Commission s'est réunie à intervalles réguliers pour discuter et se déterminer quand au sujet du préavis, les rencontres de la Commission se sont déroulées aux dates suivantes : 8, 13 et 23 mai ainsi que le 3 et 5 juin.

Les commissaires étaient les suivants : M^{me} Maria Grazia Velini ; M. Alexandre de Titta, Michaël Fürhoff, Nicolas Heredia, Pascal Gemperli (remplacé ponctuellement par Matthias Blume), Laurent Golay, John Mauron, Jean-Pierre Morisetti, Michel Reynolds, William Saarbach et Logan Romanens Président-rapporteur.

La Commission tient encore à remercier la Municipalité, les Cheffes et Chefs de services ainsi que leurs équipes pour leur disponibilité et les réponses fournies à toutes les questions posées.

1. ANALYSE DES COMPTES 2023

Le résultat 2023 de la Ville de Morges présente un excédent de charges de CHF 1'374'778.00. Ce résultat bien que déficitaire est inférieur à celui du Budget 2023 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 10'327'550.00.

La différence s'explique principalement en raison de de revenus exceptionnels non-récurrents liés aux impôts de personnes morales et recettes conjoncturels. A noter que l'augmentation des revenus implique une augmentation importante des charges péréquatives par rapport au budget.

Revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'établissent à CHF 170'754'001.00 (+13.2% par rapport au Budget 2023, +8.0% par rapport aux Comptes 2022).

Les recettes fiscales pour les comptes 2023 s'élèvent à CHF 86'989'631.00 (+16.8% par rapport au Budget 2023).

L'augmentation des recettes s'explique principalement par des recettes exceptionnelles pour les impôts de personnes morales qui ont été bien plus importants que budgété soit CHF 12'669'023.00 supplémentaire, pour atteindre CHF 20'939'023.00 (+148.5% par rapport au Budget 2023).

Dans le même temps, les recettes conjoncturelles ont augmenté de CHF 4'411'271.00 (+35.2% par rapport au Budget 2023). Cette augmentation se compose de CHF 2'108'249.00 pour les impôts sur biens immobiliers et de CHF 2'138'672.00 pour les impôts sur les successions et donations.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 172'128'780.00 (+6.8% par rapport au Budget 2023, +11.2% par rapport aux Comptes 2022).

L'augmentation des revenus de fonctionnement implique une hausse importante des charges péréquatives de CHF 11'381'223.00 pour atteindre CHF30'752'023.00 (+58.8% par rapport au Budget 2023, +85.9% par rapport aux Comptes 2022).

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 38'746'999.00 (-0.4% par rapport au Budget 2023, +6.2% par rapport aux Comptes 2022) et représentent 24.4% (23.6% pour 2022) des charges totales de la Ville. Cette différence s'explique d'une part par le fait que tous les postes au budget ne sont pas pourvus (271.87 EPT en moyenne en 2023, 281 EPT selon Budget 2023). Cette différence est compensée par l'engagement de personnel auxiliaire et par l'indexation des salaires qui est plus importante (+3.3%) que la part au Budget 2023 (+2.7%)

Après les explications des charges et revenus de fonctionnement, la figure 1 représente l'évolution sous forme graphique :

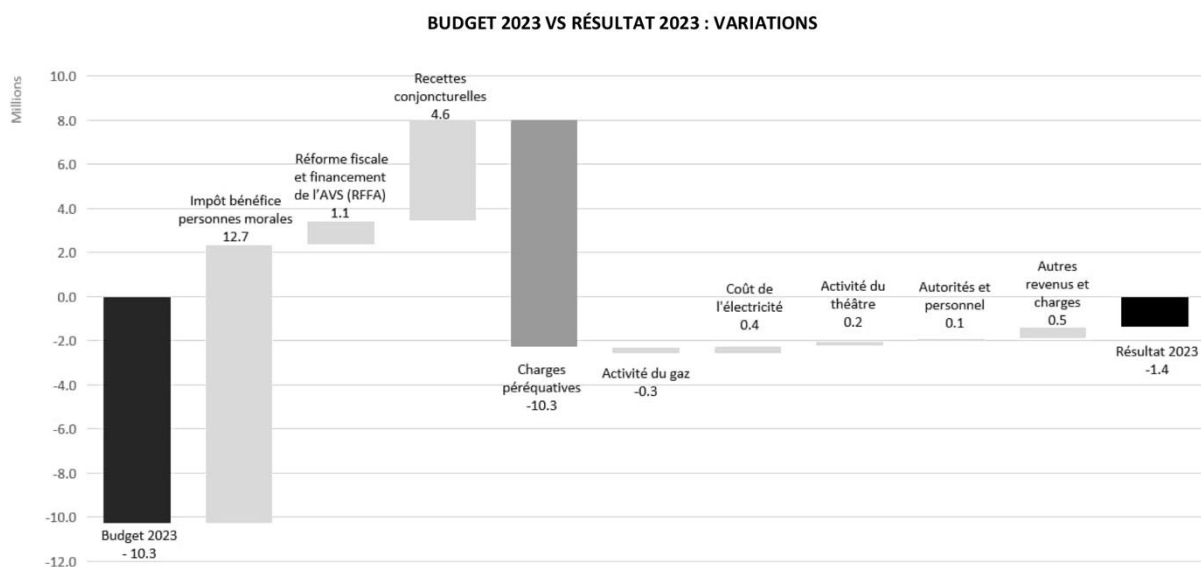


Figure 1: Évolution du résultat (charges et revenus), par rapport au budget 2023.

Grâce aux revenus exceptionnels et non récurrent dont a bénéficié la Ville cette année et malgré l'augmentation importante de la charge péréquative, les comptes 2023 sont proches de l'équilibre.

Dépenses d'investissement et marge d'autofinancement

En 2023, le volume d'investissement a une nouvelle fois été conséquent. Les dépenses d'investissements représentent CHF 26'844'336.00 (+11.3% par rapport aux Comptes 2022, -

7.8% par rapport aux Comptes 2021). La composition de ces investissements comprend l'école de Chanel (CHF 9'306'484.00), les travaux sur le site de Beausobre (CHF 2'658'515.00), d'autres préavis (CHF 9'315'201.00), exercice du droit de préemption (CHF 3'518'133.00) ainsi que la participation au capital social de Morges Énergies SA (CHF 2'046'000.00).

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 12'125'243.00, le degré d'autofinancement s'élève à 45%, le reste a été financé par les liquidités ou par l'emprunt.

Dans le graphique ci-dessous, on peut voir l'évolution de la marge d'autofinancement, les investissements et le résultat des comptes. Ce graphique permet également de visualiser la phase de gros investissements que traverse la Ville et le déséquilibre entre la marge d'autofinancement et les investissements consentis.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT, DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

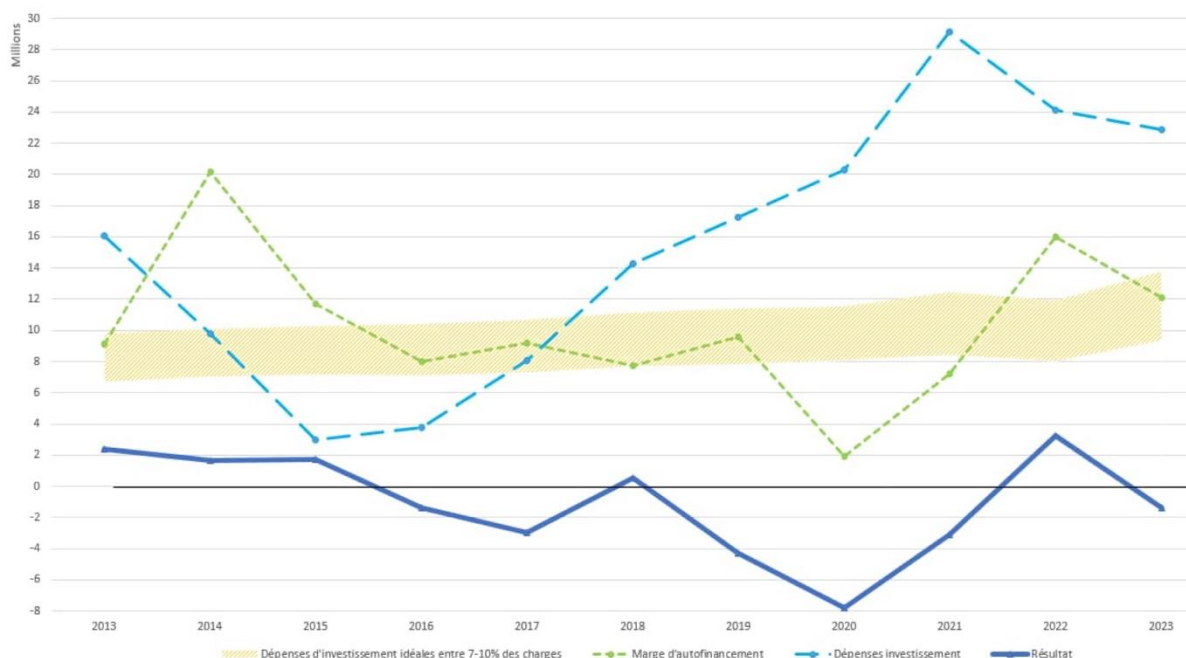


Figure 2: Évolution du résultat, de la marge d'autofinancement et des investissements.

Évolution de la dette communale

Comme vu précédemment, la différence entre les investissements consentis et la marge d'autofinancement implique de faire recours à la dette pour financer le reste de ces investissements. Les emprunts à moyen et long terme s'élèvent à CHF 88.8 mio au 31 décembre 2023 (CHF 75'000'000.00 en 2022), soit une hausse de CHF 13'750'000.00 (+18.3%) par rapport au précédent exercice.

Le taux d'intérêt moyen pondéré augmente et s'établit à 1.21% au 31 décembre 2023 (0.50% en 2022), ces taux moins favorables pour la Ville est la conséquence de l'évolution des taux directeurs de la BNS (de 0.50% en décembre 2022 à 1.75% en décembre 2023). L'augmentation des taux d'intérêt ainsi que l'augmentation de la dette implique une charge financière plus importante pour la Ville.

La dette rapportée au nombre d'habitants (17'901 habitants) représente CHF 4'958.00 (CHF 4'208.00 en 2022).

Le plafond d'endettement net pour la législature 2021-2026 a été fixé à 170 millions. La dette nette de la Ville représente CHF 79.8 millions (46.9%) et le montant des préavis votés par le Conseil communal s'élèvent à CHF 56.9 millions (33.5%). Ainsi le cumul de l'endettement et des préavis validés par le conseil atteint 136.7 millions soit 80.4% du plafond d'endettement. Au vu de ce qui précède, il semble toujours plus actuel de maintenir une certaine rigueur afin de prioriser les projets urgents et nécessaire.

Analyse des comptes par Dicastères

L'analyse menée par les sous-commissions a permis de relever les points suivants :

- comme expliqué au début de ce rapport, en raison de l'augmentation des revenus de fonctionnement, la Ville voit sa charge péréquative augmenter de CHF 11'381'223.00 pour s'établir à CHF 30'752'023.00 (soit 18% des revenus de fonctionnement 2023).

Cette augmentation implique une augmentation de la participation à la cohésion sociale de CHF 6'444'477.00 pour s'établir à CHF 22'595'027.00, ainsi qu'une augmentation de CHF 158'089.00 de la réforme policière pour atteindre CHF 1'275'039.00. Ces montants sont reportés directement dans les charges du dicastère cohésion sociale, logement et sécurité.

- S'agissant des comptes des bâtiments, il apparaît que l'investissement attribué à l'entretien au sens large qui représente CHF 6'000'000.00. Les revenus lié au patrimoine communal s'élèvent à CHF 10'000'000.00. La commission maintient son inquiétude concernant la rénovation des bâtiments.

Cette inquiétude ayant fait l'objet d'un vœu lors de l'analyse des Comptes 2022, la Municipalité nous indique qu'une analyse sur la pertinence et le fonctionnement d'un tel fond est en cours et que le résultat de celle-ci sera présenté à la Commission. La Commission salue cette réponse et attend les résultats de cette analyse avec un grand intérêt.

- La gestion des postes Énergie (gaz et électricité) demeure complexe du fait d'une volatilité persistante des prix (à la hausse comme à la baisse). S'ajoutent d'autres facteurs tels que les sécheresses, l'évolution des modèles de consommation (par exemple en 2023 et pour la première fois, aucune nouvelle installation au gaz n'a été effectuée), l'achat/vente de matières premières (papier/carton). Autant de sujets difficiles à maîtriser pour le budget de la Ville, qui fait néanmoins preuve d'une gestion rigoureuse.
- la municipalité nous a finalement informé sur l'évolution du fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable. Le solde de ce dernier s'élève au 31.12.2023 à CHF 632'149.15 (+38% par rapport à 2022). L'utilisation de ce fond est lui-même en augmentation de 41% par rapport à 2022. Les sollicitations pour ce fond concernent notamment les assainissements par modules (41%), les panneaux photovoltaïques (19%), la petite mobilité électrique (13%).

Rapport de l'organe de révision :

Dans son rapport de révision 2023, la société BDO confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur les communes et au règlement sur la compatibilité des communes.

2. ANALYSE DES BUDGETS PAR DICASTÈRE

Les rapports de sous-commissions se trouvent dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Administration, mobilité et ressources humaines (ADM)
- Annexe 2 : Finances, économie, informatique et population (FIN)
- Annexe 3 : Enfance, culture et durabilité (ENF)
- Annexe 4 : Bâtiments, sports et domaines (BAT)
- Annexe 5 : Infrastructures et gestion urbaine (INF)
- Annexe 6 : Cohésion sociale, logement et sécurité (COH)
- Annexe 7 : Urbanisme, constructions et espaces public (URB)

3. VŒUX

La Commission des finances a déposé trois vœux et rappelé deux anciens vœux.

Vœu n°1 – 2023

Que la Municipalité maintienne son soutien à la participation des coûts des repas en absorbant l'augmentation des coûts des repas des élèves morgiens.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité refuse ce vœu, car elle a déjà décidé, lors de sa séance du 5 février 2024 de maintenir inchangés les tarifs des repas dans les restaurants scolaires, répondant ainsi à un vœu du Conseil communal exprimé en décembre 2023 dans le cadre du budget.

Détermination de la Commission des finances :

La Commission des finances refuse la réponse municipale, et maintient son vœu.

Vœu n°2 – 2023

Que le service des finances contrôle la saisie des montants au budget afin d'éviter des erreurs diverses telles que des fautes de frappe (comme par exemple CHF 30'000 au lieu de CHF 3'000).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Le service des finances contrôle déjà les montants saisis au budget par l'ensemble des services communaux. Cinq erreurs diverses ont en effet été constatées et présentées de manière transparente sur un total de 2'717 comptes. Avec 99,8% de saisies correctes, et pour souligner tout le travail effectué presque parfaitement par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Morges, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La Commission des finances refuse la réponse Municipale, et maintient son vœu.

Vœu n° 3-2023

Que la Municipalité fournisse des informations complémentaires comme le cahier des charges ou une explication des tâches prévues lors de la création nouveaux postes au travers du budget afin que la Commission puisse en évaluer au mieux le besoin.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La Municipalité évalue les besoins en poste dans le cadre du processus budgétaire. Elle évalue au cas par cas l'opportunité de déposer un préavis spécifique ou de demander les postes par la voie budgétaire.

Elle veillera à compléter les informations à disposition de la commission des finances dans le cadre du budget.

Détermination de la Commission des finances

La Commission des finances accepte la réponse.

Dans un souci de clarté et pour améliorer la lisibilité et des comptes, la Commission des finances souhaite rappeler les deux vœux suivants :

Vœu n° 6-2022

La CoFin souhaite avoir une vue financière cohérente et identique pour le budget et les comptes et souhaite ainsi la même vue avec les mêmes regroupements ou non-regroupements à l'avenir (si nécessaire inclure un tableau récapitulatif hors compta).

Vœu n° 9-2022

Remarques des services sur certains postes de comptabilité : la CoFin souhaite que les explications soient plus exhaustives, plus complètes, plus pertinentes à l'analyse de l'évolution des chiffres.

Proposition de classement des vœux par la Municipalité :

- la Commission des finances est favorable au classement des deux vœux suivants :
 - o n°2-2018
 - o n°1-2022
- la Commission des finances s'oppose au classement des quatre vœux suivants :
 - o n°1-2015
 - o n°2-2015
 - o n°3-2021
 - o n°5-2021

4. CONCLUSION

Les résultats financiers de 2023 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes avec un excédent de charges de CHF 1'374'778.00. En effet, au regard des trois derniers exercices, les comptes de la Villes sont proches de l'équilibre. Il est toutefois nécessaire de souligner que ce résultat a pu être atteint grâce à des revenus exceptionnels, pour rappel le Budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 10'327'550.00.

La Ville de Morges traverse une période d'investissements très importante et cette année 2023 qui est la sixième d'affilée à se situer bien en dessus de sa marge d'autofinancement ne fait pas exception. Cela signifie que l'endettement de la Ville continue d'augmenter pour s'établir à CHF 88'750'000.00 (+18.5% par rapport à 2022) et avec l'augmentation des taux, le coût de la dette est aussi plus important pour les finances de notre Ville.

La Commission reste préoccupée par l'équilibre fragile des finances communales et du déficit structurel, elle espère pouvoir compter sur une meilleure prise en compte de ces éléments dans les prochains budgets. Au vu de ce qui précède, il semble toujours plus actuel de maintenir une certaine rigueur afin de prioriser les projets urgents et nécessaires.

Finalement, la Commission des finances souhaite remercier les membres de la Municipalité ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour le travail de qualité fourni tout au long de l'année et aussi pour les réponses apportées.

La Commission des finances recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance des comptes 2023, du rapport municipal sur les finances et du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

décide :

1. d'accepter les comptes 2023;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat;

au nom de la Commission des finances
Le président-rapporteur

L. Romanens

Rapport présenté au Conseil communal, en séance du 19 juin 2024.

RAPPORT SUR LES COMPTES 2023

ANNEXE 1 – ADMINISTRATION, MOBILITÉ ET RESSOURCES HUMAINES (ADM)

Direction : Mme Mélanie Wyss, Syndique

Sous-commission : Jean-Pierre Morisetti, président-rapporteur et Laurent Golay, membre

1 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Madame Mélanie Wyss, Syndique, ses collaboratrices et collaborateurs, pour la qualité des réponses apportées aux questions de la sous-commission.

La sous-commission constate que les comptes 2023 présentent des charges de CHF 14 447 249.78 pour des revenus de CHF 1 907 883.79, soit un excédent de charges de CHF 12 539 365.99. Par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2023	% C 2022	Revenus	% B 2023	% C 2022
Comptes 2023	14 447 249.78	3.84%	3.97%	1 907 883.79	10.61%	15.72%
Budget 2023	13 912 700.00		0.13%	1 724 950.00		4.62%
Comptes 2022	13 895 017.40			1 648 712.96		

Nous constatons que les comptes de charges présentent une augmentation de 3.84 % par rapport au budget et les revenus eux affichent un chiffre réel supérieur de plus de 10 % aux prévisions. Cet exercice démontre une maîtrise budgétaire plus précise que lors du dernier exercice.

Comme chaque année, les dépassements budgétaires sont principalement liés à des éléments non connus à l'établissement du budget.

Les revenus de ce dicastère restent marginaux et proviennent principalement comme les années précédentes des comptes liés aux « Recettes » de l'institut Morges formation, anciennement cyberforum, des recettes provenant des « Taxes communales de séjour », ainsi que les remboursements de traitements et charges sociales.

2 RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses liées au recrutement de cadres sont toujours impressionnantes. Mais délinées par fore de détail il est plus aisé de les comprendre que par une seule ligne. Bien que la question puisse se poser de savoir si cette tâche pouvait revenir au sein de l'administration, sa complexité suffisent à y répondre et de continuer à déléguer les recrutements de cadres

ou postes très spécifiques.

L'IPC (Indice national des Prix à la Consommation) ayant été positif en 2023, c'est un montant de CHF 1.1M qui a été consacré à l'indexation des salaires de notre personnel communal.

3 TRANSPORTS PUBLICS

La sous-commission a apprécié la modification de déclinaison du compte (18000.3657.00) intitulé « Aides et subventions pour le trafic » qui est maintenant subdivisé en sous comptes représentant par lignes, MBC et DGMR. Ceci a clarifié nos interrogations de l'an passé. Nous profitons également de mentionner qu'en cours d'année, une rencontre avec la Direction des MBC avait permis de mettre à plat les griefs apportés sur les délais de communication des comptes de cette entité.

4 HOTELLERIE, TAXES DE SEJOUR

Dans le cadre de cet item, nous avons voulu connaître le détail de la composition exacte de ce qu'il se cache derrière les catégories "camping", "location", "hôtel", etc. ? Savoir ce que regroupent ces catégories ? Et dans quelle catégorie, les Airbnb et autres plateformes de location similaires sont comptabilisées. Le retour détaillé et cohérent reçu de la Municipalité et annexé à ce rapport répond à nos interrogations.

Il en va de même pour notre question portant sur le règlement sur les taxes de séjour. Réponse acceptée et également documentée en annexe.

5 DIVERS

Comme l'année passée, la sous-commission regrette de constater que les comptes « fourre-tout » intitulés en charges « Frais divers, Achats d'autres marchandises, » qu'en revenus « Autres recettes ». Des sommes importantes y figurent sans même avoir des explications en libellé.

Pour conclure, la sous-commission est globalement satisfaite des résultats constatés dans ce dicastère. Bien des remarques faites les années précédentes ont été entendues et appliquées, ainsi que l'écoute et les réponses à nos diverses questions étayées avec force de détails.

Au nom de la sous-commission

Jean-Pierre Morisetti
Rapporteur

Laurent Golay
Membre

QUESTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES - SOUS-COMMISSION AMRH

Jean-Pierre Morisetti et Logan Romanens

COMPTE N°	INTITULÉ ET QUESTION
-----------	----------------------

Conseil communal

10000.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et prestations de service : merci de détailler

Réponse : Voici le détail :

		Comptes 2023 Charges
100	Conseil communal	
3185	Honoraires, frais expertises et prestations de service	46 626.10
	<i>Captation séance Conseil communale</i>	34 146.35
	<i>Extranet</i>	7 479.75
	<i>Location système vote électronique et micros</i>	5 000.00

Municipalité

10100.3003.00 Jetons de présence : merci de préciser quel CA bien que nous imaginions bien ce que c'est

Réponse : Le conseil d'administration de Morges Energie SA. La société Morges Énergies SA a été créée le 28 août, deux membres de la Municipalité y siègent.

Affaires générales

11100.3124.00 Merci de préciser de quel combustible est acquis pour le Greffe

Réponse : Il s'agit de la consommation électrique du véhicule de l'huissier. La facture aurait du être imputée sur le compte N° 11100.3155.00 – Entretien des véhicules (qui disposait du budget).

11100.3170.02 Projets ponctuels : Merci de préciser le montant alloué à la parade navale de la CGN

Réponse : Le coût a été de CHF 29'066.- (cf. détails plus bas).

11100.3185.00 Honoraires, frais d'expertise et prestations de service : Merci de détailler, ainsi que tous les comptes associés, détail des expertises et prestations rémunérées en 2023

Réponse :

		Comptes 2023 Charges
111	Affaires générales	
3185	Honoraires, frais expertises et prestations de service	302 068.12
	<i>Accompagnement gestion de projets</i>	24 124.80
	<i>Accompagnement avocats lors de recours de droit public ou privé (14 affaires en cours)</i>	112 274.92
	<i>Accompagnement avocats lors de recours droits d'amarrage (7 affaires)</i>	38 114.05
	<i>Accompagnement avocats pour avis et expertises</i>	64 366.15
	<i>Allocation de dépens</i>	6 000.00
	<i>Convention à l'amiable</i>	26 325.00
	<i>Redéfinition de la gouvernance de Morges Gare Sud</i>	9 962.25
	<i>Graphisme</i>	17 669.95
	<i>Médiation</i>	3 231.00

11100.3667.00 Crédit compétence Municipalité : Détails

Réponse : Voici les aides octroyées : Abbaye des Amis de Morges (CHF 15'000.00), Association La Galère (CHF 7'500), Ville de La Chaux-de-Fonds (CHF 3'500.00 pour le soutien financier pour les dégâts non remboursés par les assurances), Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers 2024 (CHF 500), campagne « No plastic in the water » (CHF 1'000.00) .

11100.4390.00 Autres recettes : sans citer de nom si c'est confidentiel, mais de quel genre d'affaire s'agit-il ?

Réponse : Il s'agit d'un litige en lien avec une concession de taxi.

11100.4809.00 Prélèvement sur d'autres fonds de réserve : quel est le détail du montant réellement attribué ou dépensé dans ces festivités ?

Réponse : Les festivités du Jumelage ont eu lieu du 12 au 14 mai 2023, réunissant plusieurs événements et associant la population morgienne à la manifestation : la Fête de la danse, un concert d'orgues au Temple et la parade navale. Au total, 190 personnes ont participé aux Festivités du Jumelage.

N° compte à imputer : 11100.3170.00	Dépenses	Recettes
Vendredi 12 mai 2023		
Concerts orgues et podiums Fête de la Danse	SFr. 18 335.30	
Apéritifs aux délégations et repas	SFr. 3 408.53	
Samedi 13 mai 2023		
Partie officielle au Théâtre	SFr. 1 356.90	
Spectacle danse	SFr. 11 500.00	
Brunch	SFr. 8 872.50	
Dimanche 14 mai 2023		
Animations sur les quais	SFr. 11 311.20	
Repas et boissons	SFr. 8 694.55	
Décoration florale	SFr. 1 400.85	
Délégation du Jumelage sur les bateaux CGN	SFr. 23 456.50	
Parade navale CGN à Morges	SFr. 29 066.50	SFr. 7 382.00
Frais fixes		
Achat de deux tentes- et verres (1000 ex)	SFr. 8 862.10	
Délégation officielle - Hôtel	SFr. 5 456.00	
Vins pour réceptions	SFr. 3 521.50	
Cadeau aux participants (morgiens+vertaviens)	SFr. 5 286.95	
Bus MBC pour déplacement vendredi soir et samedi	SFr. 1 600.00	
Communication	SFr. 12 772.10	
Octobre - Déplacement à Vertou/F	SFr. 1 394.45	
TOTAL	SFr. 156 295.93	SFr. 7 382.00

11101.3663.00 Aides individuelles à la culture, aux loisirs : quelle sont les conditions d'octroi de la mise à disposition (gratuité ou prix réduit ?) à ces deux entités : Culture et sports ?

Réponse : Selon décision de la Municipalité de juin 2022, les sociétés locales bénéficient, depuis le 1^{er} janvier 2023, d'une fois par année de la gratuité d'une salle sauf pour le bâtiment du CUBE pour lequel un tarif préférentiel est appliqué.

Les lotos, qui ont lieu dans les salles Petra au Cube, bénéficient de la gratuité. Les services (nettoyages, mise en place, vaisselle etc..), même lorsque la gratuité de la salle est accordée, sont facturés.

Archives

11200.4802.00 Prélèvements sur le fonds pour les collections : Destination du prélèvement ?

Réponse : Compte 9282.0017 « Fonds pour les collections et les musées ». Il n'y a pas eu d'acquisition en 2023. La Municipalité, dans sa séance du 19 septembre 2007, a décidé de créer un fonds destiné à l'achat d'œuvres d'art et d'y porter annuellement la somme de CHF 5'000.00 au début puis CHF 2'500.00. En effet, elle a estimé qu'elle devait veiller à enrichir sa collection existante d'œuvres d'art par des achats occasionnels et ciblés, promouvant et soutenant des artistes actuels de notre ville ou de notre région.

Communication

11300.3105.01 Action Communication : Merci de détailler ces opérations de communication

Réponse :

Voici les actions menées en 2023 :

- Campagne « Mobilité Beausobre »
- Création de la nouvelle maquette de Reflets
- Fabrication et diffusion de 4 exemplaires de Reflets
- Impressions, mandats de photographie, mandats de graphisme, etc.

Détails du compte

	Comptes 2023 Charges
POLITIQUE DE COMMUNICATION	
Action communication	171 052.87
<i>Communication - appui prestataires</i>	1 500.00
<i>Partenariat avec Journal de Morges -</i>	16 540.00
<i>Bulletin d'informations Reflets</i>	38 820.67
<i>Imprimés (affiches événements, flyers, ...)</i>	17 206.34
<i>Annonces presse</i>	11 481.99
<i>Photos (constitution base de photos) et mandats</i>	6 326.75
<i>sites web de la ville</i>	3 356.97
<i>Plan mobilité de Beausobre</i>	12 470.65
<i>Dépliant changement régime stationnement</i>	2 950.80
<i>Cartes de vœux</i>	4 372.60
<i>Réseaux sociaux</i>	38 446.75
<i>prestations Internet</i>	16 155.00
<i>Roll up</i>	1 424.35

11300.3105.02 Grands projets : merci de détailler ces grands projets

Réponse :

Il s'agit de factures de prestations de communication liées au projet PACom (location de panneaux d'affichage, impressions, etc.).

Ressources humaines

13000.3092.00 Frais de recherche de personnel : merci de nous récapituler les postes ayant fait l'objet de recherche par tiers autres que la fonction de chef de Service mentionnée ?

Réponse :

319900 compte RH recherche de personnel		
plateformes publication annonces		27 284.70 CHF
mandats recrutement		85 470.70 CHF
assessments		31 121.87 CHF
annonces		9 769.25 CHF
total		153 646.52 CHF

Les postes ayant fait l'objet d'un mandat de recrutement sont :

- chef-fe de service finances et économie
- chef-fe de service des infrastructures
- chef-fe de projet en génie civil

13000.3099.02 Indexation des salaires : Merci de nous donner un chiffre global regroupant toutes les sections de frais

Réponse : La charge relative à l'indexation des salaires en 2023, charges comprises, est de 1.1 Mio .

13000.3185.00 Honoraires, frais d'expertise et prestations de service : Merci de détailler, ainsi que tous les comptes associés, détail des expertises et prestations rémunérées en 2023

Réponse :

détails du compte 318500 13000 prestations de service honoraires	
conseil juridique	124 533.80 CHF
analyse de satisfaction au travail	12 884.55 CHF
audit analyse égalité des salaires H/F	6 462.00 CHF
consulting RH, coaching, médiation	41 430.10 CHF
appui externe pour outil IT (ABACUS, ZEIT etc.)	30 482.08 CHF
total	215 792.53 CHF

13000.3199.00 Frais divers : merci de détailler ce poste en particulier

Réponse

frais divers 13000 RH	
fleurs naissance ou hospitalisation	348.34 CHF
émolument fédéral cantonal permis de travail	700.00 CHF
bons/médailles retraité-es	1 142.60 CHF
total	2 190.94 CHF

13000.4390.00 Autres recettes : merci de détailler

Réponse : Il s'agit des conventions de reptations pour des missions RH avec :

- Police Région Morges (PRM) CHF 65'000.00
- Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs (ASIME) CHF 21'000.00
- Association Régionale pour l'Action Sociale (ARASMAC) CHF 2'000.00

Tourisme

16000.4658.00 Taxes communales de séjour : détailler la provenance des revenus de la taxe de séjour

Réponse :


Période	2023
Etat	
Étiquettes de lignes	Montant (CHF)
Camping	46 079.50
Chambre	1 308.00
Hôtel	195 456.00
Location	21 700.00
Résidence secondaire	9 461.00
Total général	274 004.50

Institut Morges Formation

19202.3185.00 Honoraires, frais d'expertise et prestations de service : Merci de détailler, ainsi que tous les comptes associés, détail des expertises et prestations rémunérées en 2023

Réponse : Mandat confié à un organe de révision des comptes de l'institut de formation bureautique destiné aux demandeurs-euses d'emploi (mesure du marché du travail subventionnée).

Administration, mobilité et
ressources humaines
la syndique



Mélanie Wyss

DIRECTION	Administration, mobilité et ressources humaines
SERVICE/ENTITÉ	Greffe municipale
OBJET DE LA NOTE	Demandes de la COFIN - sous-commission ADM
DATE D'ÉMISSION	26 mai 2024
DISTRIBUTION	M. Jean-Pierre Morisetti M. Laurent Golay

Messieurs les Conseillers communaux,

Voici les réponses à vos demandes :

Tourisme

1. **Pourriez-vous détailler la composition exacte de ce qu'il se cache derrière les catégories "camping", "location", "hôtel", etc. ? Que regroupent ces catégories ? Dans quelle catégorie, les AirBNB et autres plateformes de location similaires sont-elles comptabilisées ?**

Réponse :

Les catégories font référence Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires », entré en vigueur le 15 décembre 2010. Les Airbnb ne sont pas taxés car la base légale actuelle ne le permet pas, raison de sa révision en cours.

La catégorie camping : concerne le camping TCS

Catégorie locations : concerne toutes les locations dans les chalets, villas, studios, chambres meublées ou appartements par année civile selon la durée de location et le nombre de pièces faisant l'objet de location. Des forfaits de **CHF 200.00** et **CHF 400.00** sont appliqués pour des séjours de 71 jours et plus et le montant de **CHF 20.00** ou **CHF 40.00** p/semaine ou fraction de semaine pour une durée de location de 10 semaines ou moins.

Catégorie hôtels : concerne les hôtels à Morges (CHF 3.00)

Catégorie Chambres : concerne les chambres mises en location dans la plateforme AIRBNB ou pas. Selon le règlement intercommunal actuel sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires, Chapitre II-article 5 alinéa e), le montant est fixé à **CHF 2.00** et ceci jusqu'à la rentrée en vigueur du nouveau règlement sur la taxe de séjour, prévu pour janvier 2025.

Catégorie résidences secondaires : concerne les résidences secondaires à Morges.

2. **Où en sont les discussions avec l'ARCAM afin de mettre à jour le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour ?**

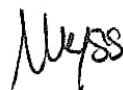
Réponse

Après 13 ans, le règlement intercommunal sur la taxe de séjour doit être revu pour s'adapter à de nouvelles conditions cadres, le développement du tourisme et la volonté d'étendre la perception à toutes les formes d'hébergement (par exemple les hébergements chez l'habitant – Airbnb – camping en pleine nature, etc.) afin de ne pas favoriser certains modes d'hébergement au profit d'autres.

Le nouveau règlement sur les taxes de séjour est actuellement en consultation par l'ARCAM, avant un vote définitif par le Conseil communal prévu en fin d'année. En amont du vote final, le Conseil communal est associé à la démarche, dans une phase de consultation, via la nomination d'une commission consultative qui devra rapporter à la Municipalité d'ici au 15 septembre 2024.

Administration, mobilité et
ressources humaines

la syndique



Mélanie Wyss

Direction : M. David Guarna, Municipal

Sous-commission : M. Michel Reynolds, Membre, et M. Nicolas Heredia, Président-rapporteur

1 GENERALITES

La sous-commission a essentiellement travaillé par échange de mails avec les services municipaux de M. David Guarna, Municipal. Les questions adressées à son dicastère et les réponses reçues sont annexées à la suite du présent rapport. La sous-commission remercie vivement M. David Guarna ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de son dicastère pour la qualité des réponses fournies.

Les comptes de l'exercice 2023 du dicastère Finances, économie, informatique et population affichent des charges à hauteur de CHF 30'480'169.79 pour des produits de CHF 108'777'032.47. Au regard du budget 2023 et des comptes 2022, il est possible de constater une augmentation substantielle des charges et des revenus.

	Charges	[%]B23	[%]C22	Produits	[%]B23	[%]C22
Comptes 2023	30'480'169.79	+16.3	+10.7	108'777'032.47	+20	+13.4
Budget 2023	26'194'000.00		-4.8	90'615'750.00		-5.5
Comptes 2022	27'525'976.80			95'880'987.91		

Cette augmentation des produits est due à des rentrées fiscales exceptionnelles. Les CHF 21'767'743.00 pour l'impôt provenant des personnes morales, les CHF 9'608'249.00 pour l'impôt sur les biens immobiliers ou encore les CHF 4'938'672.00 pour l'impôt sur les successions et les donations, soit respectivement 148.5%, 28.1% et 76.4% de plus que budgété, en sont les raisons principales.

La conséquence inhérente à ces produits hors normes est, en contrepartie, une augmentation de la contribution de la Ville de Morges à la péréquation intercommunale. En effet, les rentrées extraordinaires d'impôts sur les personnes morales se traduisent par une hausse de la valeur du point d'impôt par habitant-e, CHF 58.4 au lieu de CHF 51 pour 2022. Cet élément étant un des paramètres pris en compte pour l'établissement de la participation communale, ceci explique en partie l'augmentation du coût net de la péréquation, CHF 6'877'022, soit 227[%] de plus que budgété. Cette hausse est la raison principale de l'augmentation des charges du dicastère.

2 DISCUSSION

Après lecture et analyse des comptes 2023, la sous-commission n'a pas trouvé d'irrégularités patentes méritant une investigation particulière. Les réponses fournies par les services municipaux ont en outre permis d'éclaircir et de vulgariser plusieurs points, notamment le contenu précis de plusieurs rubriques

budgétaires au libellé quelque peu vague (cf. Questions complémentaires de la sous-commission, points 3 à 6). Cette méthodologie a permis à la sous-commission de développer les points suivants : la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et les droits distincts et permanents de superficie (DDP).

2.1 Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Sous la pression d'une vingtaine de communes aisées du canton et afin de répondre à l'initiative « SOS Communes », le Conseil d'Etat a émis la volonté de construire un nouveau système péréquatif en refondant, notamment, le financement de la participation à la cohésion sociale (PCS). Début 2023, un accord institutionnel entre le Canton, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) a été conclu. Ce dernier a permis de poser les bases de la NPIV. Son prolongement a donné jour à un avant-projet qui a été accepté par le Grand Conseil le 04 juin dernier. C'est en se basant sur cet avant-projet que la sous-commission a souhaité connaître quel aurait été le montant de la facture péréquative pour la Ville de Morges si cette NPIV était déjà en vigueur en 2023.

Le fichier permettant un tel calcul étant aux mains du Canton, les services municipaux n'ont pas pu établir les projections pour 2023. Néanmoins, celles pour 2022 ont été faites dans le cadre de la présentation de la NPIV par l'administration cantonale. Sur cette base (cf. tableaux suivants), il est possible d'espérer en moyenne une facture péréquative moindre d'environ CHF 2 millions par année avec la NPIV.

La Ville de Morges devrait ainsi voir une baisse pour la PCS (-5%) et surtout de sa facture policière (-55%) grâce à la nouvelle clé de répartition.

Systeme actuel

Péréquation directe [CHF]	Dépense thématiques [CHF]	PCS [CHF]	Police [CHF]	Total [CHF]
5 996 401	-1 400 000	16 718 973	1 157 209	22 472 584

Selon décompte provisoire 2022 et estimation des dépenses thématiques

NPIV

Ressources [CHF]	Besoins [CHF]	Villes	PCS	Police	Total
6 841 758	-	-3 317 987	15 756 724	524 343	19 804 838

Selon décompte provisoire 2022 et estimation des dépenses thématiques

D'un point de vue strictement financier, la NPIV semble être une bonne affaire pour les comptes de la Ville. La sous-commission souligne néanmoins le manque de robustesse de ces chiffres puisqu'ils sont uniquement basés sur l'année 2022. En outre, malgré l'acceptation de la NPIV par le Grand Conseil, le comité d'« SOS Communes » n'a pas encore décidé formellement de maintenir ou non son initiative. L'entrée en vigueur est ainsi encore dépendante d'une éventuelle votation populaire.

2.2 Droits distincts et permanents de superficie (DDP)

Le droit distinct et permanent de superficie (DDP) est une servitude accordant à une personne, physique ou morale, le droit d'avoir ou d'ériger des constructions, soit sur le fonds grevé d'autrui, soit en-dessous¹. En bref, un DDP permet de dissocier le propriétaire de la parcelle du propriétaire de la construction qui y est érigée. Un DDP est généralement accordé en échange d'une contrepartie, soit une rente annuelle ou plus simplement un loyer. Au 31 décembre 2023, 34 DDP avaient été accordés par la Ville Morges. Cette dernière a reçu en retour pour 2023 CHF 738'352.00 sous forme de loyers cumulés (cf. compte 31100.4232.01).

Au regard de la liste transmise par les services municipaux, la sous-commission s'est interrogée sur les critères d'établissement d'un DDP.

En effet, elle a constaté une très large variabilité du montant du loyer, passant de la gratuité à CHF 130'000.00 (soit plus de 17% du total des loyers issus des DDP). Ce constat mis en relation avec les superficiaires (titulaires de la construction) a fortement questionné la sous-commission. À titre d'exemple, et ce, même s'il s'agit de parcelles relativement petites et utilisées pour la pose de transformateurs (cf. Questions complémentaires de la sous-commission, point 7d), la Romande Energie ne paye pas de loyer pour ses DDP. Il en va de même pour le DDP concernant le parking des Charpentiers et sa société détentrice Parking Centre Ville SA. Même si les dividendes liées à cette société ont rapporté plus de CHF 139'000.00 en 2023 à la Ville (cf. Questions complémentaires de la sous-commission, point 7d), un loyer gratuit est pour le moins interrogeant au regard de la raréfaction des parcelles propriétés de la Commune et du prix exorbitant du foncier.

De plus, l'établissement d'un DDP n'est pas gratuit car des études notariales et immobilières se montant à plusieurs dizaines de milliers de francs sont au préalable nécessaires (cf. compte 31100.3185.00).

Afin de garantir une certaine systématique et une meilleure transparence au niveau des critères d'établissements d'un DDP (loyer, durée, etc.), la sous-commission trouverait judicieux qu'un document cadre puisse être élaboré par la Municipalité puis soumis au Conseil communal. Tout en préservant une certaine marge de manœuvre nécessaire au regard des spécificités de chaque DDP, ce document aurait le mérite d'améliorer la lisibilité d'une telle procédure et de prévenir au maximum les risques de fixation subjective du loyer demandé en fonction du superficiaire et de la majorité du moment au Conseil communal ou à la Municipalité.

3 CONCLUSION

Nous remercions M. David Guarna, Municipal, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de son dicastère pour leur disponibilité, leur réactivité et le contenu de leurs réponses.

Au regard des éléments développés ci-avant, la sous-commission estime que les comptes du dicastère Finances, économie, informatique et population ont été correctement tenus. Les principales différences entre le budget et les comptes 2023 sont le résultat de rentrées fiscales exceptionnelles non-prévisibles et non-maîtrisables.

L'analyse fine du compte lié aux droits de superficie (DDP) a en outre soulevé qu'une clarification des critères d'établissements de ces derniers serait souhaitable afin de garantir une meilleure systématique dans la fixation des loyers y relatifs.

¹ Code civil suisse, Articles 675 et 779
page 3/10

Nous prions les membres de la Commission des finances et du Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission,

Michel Reynolds
Membre

Nicolas Heredia
Président-rapporteur

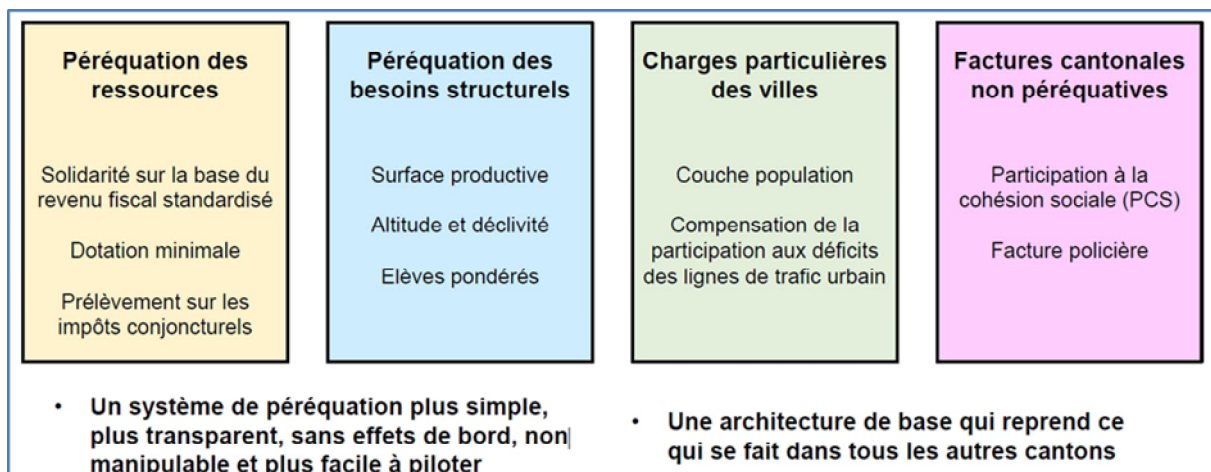
4 QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA SOUS-COMMISSION

1) Rapport BDO (point 6.2), est-ce que la signature collective a été mise à jour ?

Le changement est en cours pour radier M. Horisberger et activer l'inscription de Mme Pflieger. Un entretien a eu lieu le mardi 14 mai 2024 pour mettre les accès à jour avec le Responsable de PostFinance.

2) Est-ce que des projections concernant l'impact de la nouvelle mouture du système de péréquation (NPIV) pour la Ville de Morges ont déjà été faites ? Quelle aurait été la facture pour 2023 ?

Éléments du nouveau système :



Source : Présentation aux séances d'information à l'attention des autorités communales, DGAIC et UCV.

Les effets financiers au niveau global du nouveau système proposé ont été établis sur les bases des données 2022 des communes et des paramètres arrêtés dans l'accord. Selon ce premier bilan, et par rapport aux projections 2024, 230 communes (77% du total), pour une population d'environ 630'000 habitants (76% du total), seront avantagées dans le nouveau système, prévu pour 2025. Ces communes bénéficieront de CHF 65.0 millions supplémentaires avec le nouveau système, soit CHF 100 par habitant en moyenne. Toujours selon ce premier bilan, 70 communes seront désavantagées, pour un montant total de CHF 9.9 millions, soit CHF 50 par habitant en moyenne. Afin de permettre à ces 70 communes de s'adapter aux effets de la NPIV, un décret instaurera une compensation transitoire en leur faveur. Indépendamment des effets redistributifs du nouveau système, celui-ci supprime les effets indésirables du système actuel. Il profite ainsi à la fois à certaines communes à forte capacité financière qui, aujourd'hui, paient plus d'un franc aux péréquations pour un franc de recettes fiscales supplémentaires, et à d'autres communes, à faible capacité financière cette fois-ci, qui voient actuellement l'aide péréquative plafonner.

En ce qui concerne la Ville de Morges, voici un comparatif :

Système actuel

Péréquation directe	Dépense thématiques	PCS	Police	Total
5 996 401	-1 400 000	16 718 973	1 157 209	22 472 584

Selon décompte provisoire 2022 et estimation des dépenses thématiques

NPIV

Ressources	Besoins	Villes	PCS	Police	Total
6 841 758	-	-3 317 987	15 756 724	524 343	19 804 838

Selon décompte provisoire 2022 et estimation des dépenses thématiques

Péréquation des ressources

La Ville de Morges est une commune au-dessus de la moyenne du revenu fiscal standardisé (RFS) et participe ainsi à hauteur de 80% de son excédent par habitant. Elle ne reçoit pas de compensation minimale puisque le pourcentage après péréquation des ressources est supérieur à 90%. Sur les 300 communes du Canton, 23 communes reçoivent une dotation minimale. La Ville de Morges est bénéficiaire du mécanisme sur le prélèvement sur les impôts conjoncturels, qui est dorénavant en dehors du financement de la PCS.

Péréquation des besoins structurels

La Ville de Morges ne reçoit aucune compensation de ces trois mécanismes de péréquation. - Surface productive : surface productive par habitant supérieure à 120% de la médiane des surfaces productives par habitant de l'ensemble des communes. - Altitude et déclivité : altitude centrale de 700m ou plus, déclivité de 35% ou plus. - Élèves pondérés : nombre d'élèves par habitant supérieur à 120% à la moyenne des communes.

Charges particulières des Villes

La Ville de Morges bénéficie d'une compensation nette.

Couche population :

Jusqu'à / habitants	1'000	3'000	5'000	9'000	12'000	15'000	30'000	45'000	Au-delà
Système actuel (montant / CHF)	125	350	500	600	850	1'000	1'050		
Projet proposé (montant / CHF)	125	350	625			1'000	1'050	1'100	1'150

Compensation de la participation aux déficits des lignes de trafic urbain : 60% desdits déficits.

Factures cantonales

La PCS baisse légèrement (-5,8%) pour la Ville de Morges.

Surtout, la facture policière baisse de 55%. Dans ce dernier cas, la nouvelle clé de répartition est très nettement à l'avantage de la Ville.

Compensations transitoires

La Ville de Morges n'est pas éligible pour recevoir des compensations transitoires, car elle ne fait pas partie des communes « perdantes ».

N'ayant pas accès au fichier de calcul du Canton, il ne nous est malheureusement pas possible de faire une projection pour 2023.

Aides, subventions pour l'économie et l'agriculture (compte 14000.3658.00)

3a) Pourriez-vous détailler les différentes subventions versées par thème (agriculture et économie) ?

Aides, subventions pour l'économie et l'agriculture	175 421.00
Cotisation à l'ARCAM (CHF 9.80/habitant·e)	171 643.00
Cotisation à l'Association INNOVAUD	2630.00
Édition des bons de naissance (Imprimerie Carrara)	947.75

3b) Nous avons constaté qu'aucune subvention à l'agriculture n'avait été octroyée en 2023. À quelle année remonte la dernière fois qu'une subvention à l'agriculture a été octroyée par la Ville de Morges ?

Le libellé du compte n°3658.00 « Aides, subventions pour l'économie et l'agriculture » est repris du plan comptable Vaudois (PCV) et imposé par le Canton.

En remontant jusqu'aux Comptes 2007, aucune subvention communale à l'agriculture n'a été enregistrée.

3c) Quels sont les avantages à être membre d'INNOVAUD ? Si des entreprises spécifiques bénéficient des prestations d'INNOVAUD, pourriez-vous les lister ?

INNOVAUD collabore avec les entreprises étrangères dans le but de les aider à s'implanter sur le territoire vaudois et aide les entreprises (start-up, scale-up, PME et grandes entreprises) à mener leurs projets d'innovation technologique.

Cette aide concerne entre autres les domaines suivants :

- les démarches administratives en orientant les entreprises vers les services compétents ;
- la recherche de locaux adéquats à leur activité ;
- le soutien à l'innovation avec des services de financement ;
- la mise en relation avec d'autres entreprises locales.

INNOVAUD a accompagné, par exemple, lors de leur implantation, les sociétés Accuray et Incyte. L'agence collabore également avec le département de la promotion économique de la Ville de Morges ainsi que des notaires, fiduciaires et banques de Morges.

3d) En quoi l'édition des bons de naissance consiste-il exactement ?

A la naissance de chaque enfant, les familles morgiennes reçoivent quatre bons de CHF 20.00 à utiliser exclusivement dans les commerces locaux participants et proposant au moins un article de puériculture.

Les charges liées à cette prestation destinée aux familles se trouvent dans les comptes de la Direction Enfance, culture et durabilité. La Direction Finances, économie, informatique et population, à l'origine de cette initiative, prend à sa charge l'édition des bons (il s'agit de leur impression sécurisée), imputée dans "Subvention pour l'économie", car cette opération est également un soutien aux commerces morgiens et à l'économie locale.

Amortissements des machines, du mobilier et des véhicules (compte 19000.3313.00)

4) Pourriez-vous nous dire à quoi correspondent ces amortissements ?

Amortissements des machines, du mobilier et des véhicules	430 485.55
Préavis 40/10.20 – Mise en place de l'outil GED au sein de l'administration communale	70 400.00
Préavis 14/5.16 – Renouvellement de l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde des 5 prochaines années	341 356.20
Préavis 43/12.17 – Renouvellement du parc d'impression	11 616.60
Préavis 1/2.19 – Renouvellement de l'infrastructure du cœur du réseau (Switches Backbone)	7 112.75

Honoraires, frais d'expertises et prestations de service (compte 31100.3185.00)

5) De quels honoraires, frais d'expertises et prestations de services parle-t-on ? Pourquoi y a-t-il une différence si importante entre CP 22 et CP 23 ?

	2023	2022
Honoraires, frais d'expertises et prestations de service	15 199.20	85 949.70
Études aménagement « Esplanade du Bief »	10 199.20	
Association des notaires Vaudois pour conseil DDP	5 000.00	700.00
W&P - Études immobilières		19 116.75
Consulting SA - Études immobilières		16 155.00
Liliom - Études immobilières		11 850.00
Vago Mattenberge - Études immobilières		4 520.00
Études thermiques Estia pour Riond-Bosson		18 114.75
EPIQR+ Riond-Bosson		11 885.25
Dossier Enerlac		3 607.95

En 2022, des études immobilières ont été réalisées, notamment pour l'évaluation des DDP qui se situent à Riond-Bosson.

Entretien des parcs et zones de loisirs (compte 31400.3145.00)

6) De quels parcs et zones de loisirs parle-t-on ?

Les frais engagés dans ce compte pour CHF 11'525.55 concernent le Camping TCS (entretien d'arbres et aménagements avant ouverture).

Produit des droits de superficie (compte 31100.4232.01)

7a) Pourriez-vous nous transmettre la liste des terrains pour lesquels la Ville de Morges a accordé un DDP ?

Tableau transmis mais non-publié dans le présent rapport sur demande du dicastère.

7b) Quels sont les critères des différentes variables (entrée en vigueur, durée, échéance, loyer) lors du processus de fixation d'un DDP ?

Chaque DDP est unique et régi par son propre contrat, négocié à l'origine entre la Ville de Morges et les superficiaires, puis adopté par le Conseil communal. Les critères de durée et de loyer sont interdépendants et varient, entre autres, selon l'affectation de la parcelle, sa superficie ou le but du DDP : logements subventionnés, activité commerciale, etc. Néanmoins, nous constatons qu'historiquement les DDP à but public étaient souvent gratuits.

7c) Un DDP est-il renouvelable ? Si oui, comment ? A quel moment les négociations pour un renouvellement du DDP sont entamées ?

Tout dépend du DDP. Il s'agit d'un contrat où "tout" peut être négocié lors de son élaboration. Certains DDP sont renouvelables tacitement, par exemple, de 5 ans en 5 ans; d'autres peuvent s'éteindre à leur échéance. Il peut potentiellement y avoir autant de conditions différentes qu'il y a de DDP. Les négociations débutent dès que les deux parties ont un intérêt commun. Cela peut devenir le cas, en principe, dès que l'échéance se rapproche.

7d) Par rapport au DDP 3042, à quelle parcelle correspond-il ? (Nous ne parvenons pas à identifier la parcelle 3030) Le loyer étant gratuit, quels sont les avantages retirés par la Ville de Morges ?

Concernant le DDP 3042, merci beaucoup d'avoir repéré cette coquille. Il s'agit de la parcelle 2886. La Ville de Morges est détentrice du lot 3030 ; de ce fait, elle est actionnaire de Parking Centre Ville SA. Les dividendes liés à cette société ont rapporté à la Ville de Morges CHF 139'160.00 en 2023.

7e) Par rapport aux DDP attribués à la Romande Energie avec des loyers gratuits, quels sont les avantages retirés par la Ville de Morges ?

Les DDP, datant de 1985 à 1991, relatifs à la Romande Energie, anciennement Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE), qui après fusion avec la Société Romande d'Electricité (SRE) a mené à la création de la Romande Energie en 1997, ont été négociés gratuitement à l'époque. La fourniture d'électricité, sur l'ensemble du territoire morgien, pour l'ensemble de sa population, devait probablement faire partie des besoins prioritaires identifiés par la Municipalité. À noter qu'il s'agit essentiellement de quelques mètres carrés pour la pose de transformateurs. Une fois le contrat de DDP signé, il n'est évidemment plus possible de modifier unilatéralement les conditions en vigueur.

7f) Quelles sont les raisons de fixer des DDP à durée illimitée ?

Les deux DDP illimités sont liés à une station de gaz sur territoire tolochinois. Par souci de simplification administrative, le régime des concessions a été aboli dès le 1^{er} janvier 2000. Dès lors, selon les dispositions transitoires de la LITC (Loi fédérale sur les installations de transport par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux), l'autorisation d'exploiter les gazoducs subsiste automatiquement à l'échéance de la concession sans limitation dans le temps, ce qui dans les faits équivaut à un renouvellement de la concession pour une durée illimitée. De ce fait, les durées des DDP 374 et 512, qui étaient originellement liées à la durée de la concession fédérale du 28 février 1973 octroyée à Gaznat SA pour le Gazoduc Suisse Romand expirant le 28 février 2023, sont maintenant, selon la loi citée ci-dessus, pour une durée illimitée.

ANNEXE 3 : ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ

Direction : M. Vincent Jaques

Sous-commission : Mme Maria-Grazia Velini, membre et M. Alexandre De Titta, président-rapporteur

1. GÉNÉRALITÉS

Pour le dicastère les charges 2023 se montent à CHF33'596'682.29 le revenu 2023 se monte CHF 16'233'823.91.

Le tableau ci-dessous reprends les chiffres ainsi que le budget 2023 et des comptes 2022

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	33'596'682.29	+ 1.51 %	+ 5.71 %	16'233'823.91	+ 2.57 %	+ 3.92 %
Budget 2023	33'097'200.00		+ 4.14 %	15'827'800.00		+ 1.32 %
Comptes 2022	31'781'244.41			15'621'140.30		

Ces chiffres nous montrent une augmentation des charges de CHF 499'482.29 et une augmentation des revenus de CHF 406'023.91 par rapport au budget 2023. En comparaisons aux comptes 2022 ceci représente une augmentation de CHF 1'815'437.88 des charges et une augmentation de CHF 612'683.61 des revenus.

Les comptes 2023 ont un excédent de charges de CHF 17'362'858.38 en hausse de 6.93 % (CHF 1'202'774.24) par rapport aux comptes 2022, il est également supérieur de 0.54 % au budget 2022 à hauteur de CHF 93'458.38.

Les charges sont en augmentation par rapport au comptes 2022, tout comme les revenus, ceux-ci n'augmentent pas de façon suffisante pour compenser la totalité des charges.

2. ANALYSE ET DISCUSSION

2.1. Beausobre – Théâtre et Cube

« 15002 Beausobre – Théâtre et Cube » en détails

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	1'482'574.32	+ 0.51 %	+ 10.52 %	36'215'.00	- 47.13 %	- 3.75 %
Budget 2023	1'475'000.00		+ 9.95 %	68'500.00		+ 82.06 %
Comptes 2022	1'341'488.88			37'625'.00		

La continuité de la mise en service du Cube impacte les charges de CHF 141'085.44 principalement attribuable à l'augmentation des traitements de personnel allant de pair à l'utilisation du site.

La réduction de l'usage des véhicules privés par rapport au budget et au comptes 2022 est due à un report sur la mobilité douce, à un usage plus élevé de la visioconférence et moins de spectacles.

L'affichage sur panneaux culturels reste stable par rapport au comptes 2022, mais est plus élevé que le budget (+ CHF 9'009.60) dû à une plus grande demande des services de la Ville, Sport, Greffe, Mobilité et Cohésion Sociale. Le compte 4392.99 reste à CHF 0.00 car les CHF 30'000 du budget n'auraient pas dû être budgétés. Les comptes 4359.03 à 4390.51 ont été créés courant 2023 afin d'augmenter la lisibilité « pour la vérification des taux lors de l'établissement des décomptes TVA », leur somme étant en ligne avec le budget.

Les revenus sont quant à eux similaire à ceux de 2022, la différence de CHF 32'285.00, s'explique uniquement par le compte 4392.99 « Produit de vestiaires et mise à disposition de personnel », qui comme en 2022 est resté à CHF 0.00.

« 15003 Beausobre – Organisation de spectacles

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	2'295'866.02	- 18.86 %	+ 6.33 %	2'293'873.53	- 8.56 %	+ 15.83 %
Budget 2023	2'829'500.00		+ 31.04 %	2'508'700.00		+ 26.68 %
Comptes 2022	2'159'261.62			1'980'354.13		

La réduction de l'achat de spectacles induit une baisse des charges à hauteur de CHF 408'622.80 et la promotion/publicité une baisse des charges de CHF 57'907.02.

Les revenus étant principalement liés aux Finances d'entrées, ceux-ci sont également inférieurs au budget mais sont plus élevés que les comptes 2022.

2.2. Office de la culture

Extrait de « 15010 Office de la culture »

	Charges	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	184'036.00	+ 12.01 %	+ 19.61 %
Budget 2023	164'300.00		+ 6.83 %
Comptes 2022	153'794.55		

Une augmentation de CHF 30'241.83 est à noter par rapport au comptes 2022. Ceci est principalement dû à l'augmentation des comptes 3011.00, 3012.00 et 3040.00, « traitements », « traitements personnel occasionnel » et « Cotisations à la caisse de pensions », qui totalisent CHF 33'550.50 en plus par rapport au comptes 2022 (+ 26.81 %) et CHF 22'799.30 (+ 16.78 %)

2.3. Office de la durabilité

Extrait de « 41200 Énergies »

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	1'321'728.33	- 0.80 %	+ 95.65 %	434'803.20	- 20.37 %	+ 18.40 %
Budget 2023	1'332'350.00		+ 97.22 %	546'000.00		+ 48.68 %
Comptes 2022	675'563.78			367'237.09		

Les comptes 2022 sont en nette augmentation par rapport à 2022 (CHF 646'164.55). Ceci est principalement dû à poste « 3122.02 Achats de Biogaz » et à l'entrée en fonction du chargé de projet en milieu d'année. Les deux comptes ayant été budgétés.

Les subventions faites via le fond d'encouragement sont allées, dans l'ordre d'importance de répartition, par rapport au montant total dépensé pour les subventions à :

- | | |
|-----------------------------------|------|
| 1. Assainissement par modules | 41 % |
| 2. Panneaux photovoltaïques | 19 % |
| 3. Petite mobilité électrique | 13 % |
| 4. Autres (voir questions Q23a/b) | 27 % |

Extrait de « 413 Environnement »

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	103'986.23	- 13.34 %	+ 34.64 %	1'000.00	0 %	0 %
Budget 2023	120'000.00		+ 55.37 %	1'000.00		0 %
Comptes 2022	77'234.17			1'000.00		

La différence entre les comptes et le budget 2023 est dû comme mentionné dans le rapport de la Municipalité à « l'intégration d'un nouveau collaborateur en juin seulement ».

2.4. Restaurants scolaires / Centre de vie enfantine – préscolaire/parascolaire

Extrait de « 505 Restaurants scolaires (AREMS) »

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	1'970'578.01	- 6.18 %	+ 19.52 %	688'264.40	- 12.44 %	- 11.54 %
Budget 2023	2'100'450.00		+ 27.40 %	786'050.00		+ 1.03 %
Comptes 2022	1'648'717.90			778'007.90		

L'augmentation des charges vient principalement d'une augmentation des charges du restaurant scolaire de la patinoire et de celui des anciens jardins du Bluard, en ligne avec l'augmentation de l'accueil prévue au budget.

Extrait de « 714 Centre de vie enfantine »

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		Sur budget 2023	Sur comptes 2022		Sur budget 2023	Sur comptes 2022
Comptes 2023	12'369'397.78	+ 4.62 %	+ 0.31 %	12'369'397.78	+ 4.62 %	+ 0.31 %
Budget 2023	11'823'050.00		- 4.12 %	11'823'050.00		- 4.12 %
Comptes 2022	12'330'564.83			12'330'564.83		

Les charges liées aux centres de vie enfantine sont relativement stables par rapport aux comptes 2022. L'AJEMA « couvre la totalité du déficit de la structure » et en 2023 plusieurs versement ont été faits afin de rembourser des subventions reçues en fonction du déficit d'exploitation final. Il en va de même pour la FAJE.

En août 2023, la nouvelle antenne de Vertou a été ouverte, celle-ci n'était pas prévue au budget 2023, ce qui a induit une augmentation des charges de traitement de personnel (CHF 61776.40) et de loyer (CHF 13'900.00) par rapport au budget 2023, pour cette antenne qui accueille 24 enfants.

3. CONCLUSION

En 2023, la sous-commission du dicastère Enfance. Culture et Durabilité, n'a pas noté de particularités spécifiques par rapport aux comptes 2023, avec une différence de + 1.51% par rapport au budget 2023.

La sous-commission n'émet pas de vœu particulier.

Nous remercions le Municipal M. Vincent Jaques, et le personnel du dicastère pour les réponses détaillées qui ont été fournies.

Au nom de la sous-commission

M. Alexandre De Titta Mme Maria-Grazia Velini
Président-rapporteur Membre

ANNEXE : QUESTIONS POSÉES

ADMINISTRATION DES ECOLES

505 Restaurants scolaires (AREMS)

(Q1) Merci de nous indiquer par restaurant scolaire le nombre de repas servis et le coût par repas et sa répartition

R : Le nombre de repas servis par restaurant scolaire figure dans le rapport de gestion 2023. Il est de :

Restaurants scolaires – statistiques	Beausobre	Patinoire	Bluard (anc. Jardins)	J.-Dubochet	Maison de Maître	Total
Nombre de repas servis sur l'année civile	33'612	16'072	6'609	8'022	2'091	66'406
Nombre de repas supplémentaires (dépannages)	146	60	31	18	15	270
Nombre total d'élèves durant l'année	586	250	104	104	23	1'067
Élèves du primaire (1-6P)	103	110	104	104	23	444
Élèves du secondaires (7-11*)	483	140	0	0	0	623

Quant aux coûts facturés par les prestataires, ils sont de :

- Restaurant scolaire de Beausobre
CHF 11.50 par repas pour les enfants et CHF 14.20 pour les adultes
- Autres restaurants scolaires
CHF 9.00 par repas pour les élèves et CHF 11.00 pour les adultes

(Q2) 4515.10 FAJE Rabais 20% facture novembre – Comme ce rabais a été octroyé au familles, où nous trouvons la contrepartie dans les charges ?

R : Nous avons précisé dans les remarques aux comptes, « qu'en 2023, la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) a décidé d'octroyer une réduction de 20 % de la facture du mois de novembre à toutes les familles vaudoises. Ce revenu extraordinaire versé par la FAJE permet de compenser le manque à gagner lié à cette réduction ».

Ainsi, il n'y a pas de contrepartie dans les charges, puisque ce revenu vient compléter la participation versée par les parents (compte 4331.00).

50000 Administration des écoles

(Q3) 3525.03, excédent de recettes pour l'ASIME?

R : Comme précisé dans les remarques aux comptes, il s'agit du solde 2022 qui a été payé en 2023. L'ASIME paie des acomptes de loyer et une facture définitive est établie en début d'année suivante. Les acomptes encaissés en 2022 ont été supérieurs de 0.88 % à la facture finale.

714 Centre de Vie Infantile

71400 Centre de Vie Infantile – Préscolaire – Gracieuse

(Q4) 3525.02, excédent de recettes du réseau FAJE?

R : C'est le même principe. La FAJE verse des acomptes sur la base du budget et une facture définitive est établie en début d'année suivante. Le subventionnement de la FAJE est lié à la masse salariale du personnel éducatif. Ainsi, en cours d'année, en fonction des départs et des engagements, la masse salariale totale évolue ce qui explique que la subvention finale n'est pas identique aux acomptes versés.

(Q5) 4515.08, 210'864.03 pour le réseau AJEMA en complémentaire remboursée?

R : Le réseau AJEMA prend en charge le déficit d'exploitation de chaque structure d'accueil. Il verse des acomptes et sur la base des comptes, en fonction du montant final du déficit d'exploitation, un complément doit être versé ou un remboursement fait.

(Q6) 4515.10, 18808 pour le FAJE remboursés?

R : Il s'agit de la même question que celle posée dans le 2e document, soit « 4515.10 FAJE Rabais 20% facture novembre – Comme ce rabais a été octroyé aux familles, où nous trouvons la contrepartie dans les charges ? ».

71401 Centre de Vie Infantile – Préscolaire – Chalet Sylvana

(Q7) 3011.00, traitements en nette augmentation par rapport au budget et à 2022?

R : C'est pourquoi nous avons précisé dans les remarques aux comptes « Ce dépassement est lié à l'engagement de personnel supplémentaire pour l'accueil des enfants à l'Antenne de Vertou qui a été ouverte en août 2023 et qui n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget ». Cette antenne accueille quotidiennement 24 enfants.

(Q8) 3161, loyers de 13900, quels sont ces loyers?

R : Il s'agit du loyer de l'Antenne de Vertou, comme précisé dans les remarques aux compte « cette charge correspond au loyer des locaux de l'Antenne de Vertou qui a été ouverte en août 2023 et qui n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget. »

71405 Centre de Vie Infantile – Parascolaire – J. Dubochet / Bluard

(Q9) 3525.01 excédents de recettes pour le réseau AJEMA non budgété ? qu'est-ce qui explique ces remboursements faits au réseau

R : Au moment de l'élaboration du budget, le réseau AJEMA nous demande de ne pas tenir compte d'éventuelles aides fédérales et cantonales au démarrage. Or, comme le réseau couvre le déficit d'exploitation, le total des recettes a été plus élevés que budgétisé grâce à ses aides au démarrage.

150 CULTURE

15002 Beausobre – Théâtre et Cube

(Q10) Les revenus sont similaires à ceux de 2022, la différence de CHF 32'285.00, s'explique uniquement par le compte 4392.99 « Produit de vestiaires et mise à disposition de personnel » qui comme en 2022 est resté à CHF 0.00. Malgré l'explication fournie, les comptes 2022 ne mentionnent aucun frais. Pouvez-vous nous indiquer si ces 30'000 CHF ne devaient pas figurer du tout au budget ou si ceux-ci auraient dû être crédités sur un autre compte ?

R : Ces 30'000 CHF ne devaient pas du tout figurer au budget.

(Q11) 3091.00 Frais pour la formation professionnelle du personnel, un écart d'environ CHF 5'000 entre le CO23 et le BU23. Merci de justifier ce dépassement.

R : Un régisseur a démarré une formation certifiante et nécessaire pour le fonctionnement du théâtre alors que ce n'était pas prévu au budget. S'il ne s'inscrivait pas à cette session 2023, il aurait dû attendre 2 ans.

15003 Beausobre – Organisation de spectacles

(Q12) 3011.00 Un montant de 7'053,20 est comptabilisé dans les traitements alors qu'il y a 0.00 au BU23 mais qu'un montant se trouve dans le CO22. Toutefois le traitement du personnel occasionnel se monte à CHF 247'304.85. Merci de préciser.

R : Il s'agit d'une erreur d'imputation ; le montant doit bien se trouver dans le 3012.00.

(Q13) 4359.00 Les écarts entre le BU23 et les CO22 sont importants. Merci de nous indiquer le contenu de ce compte.

R : Il s'agit d'un compte de recettes pour tout ce qui est facturé aux clients qui louent le théâtre (vestiaires, caisse, service de billetterie, repas, entre autres). Il y a eu plus de soirées privées en 2023.

(Q14a) Groupe comptes de 4359.03 à 4390.51 – Malgré l'explication dans les remarques du fascicule, merci d'expliquer plus en détail la nouvelle répartition des frais. Dans ce groupe, il y a aussi des comptes avec des montants comptabilisés alors que ces mêmes comptes étaient à 00.00 dans le BU23 et les CO22. (Q14b complémentaire) Répartition des groupes 4309.03 à 4390.51, pouvez-vous nous indiquer pourquoi la répartition entre ces différents comptes n'apparaît pas dans le budget 2023. Quel a été le facteur influençant la répartition sur plusieurs comptes.

R : Ces comptes ont été créés en cours d'année 2023 pour répondre à la demande de l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les prestations doivent être différenciées afin d'appliquer correctement les différents taux forfaitaires en lien à l'activité, d'où la création de ces comptes qui apportent une meilleure lisibilité pour la vérification des taux lors de l'établissement des décomptes TVA.

(Q15a) Comptes 3012.00 Personnel occasionnel dans tous les services du dicastère culture. Ces montants sont importants. Merci de vos explications pour chaque service. (Q15b complémentaire) Compte 3012. La question concernait tous les services du dicastère, nous vous remercions de nous donner réponse également pour les codes 15002, 15003, 15010 et 15011.

R : Concernant le compte 15002, il s'agit du compte pour les stagiaires et auxiliaires. Il y a eu un dépassement en 2023 en raison d'un remplacement congé maternité.

Concernant le compte 15003, il s'agit d'auxiliaires techniques engagés en fonction des besoins techniques de chaque spectacle, il est donc sujet à variations.

Concernant le compte N°15010 3012.00, il avait été accepté de prolonger un poste CDD par décision municipale à 50 % pour l'Office de la culture, afin d'apporter un soutien concernant la charge administrative et le renforcement de la promotion qui ont beaucoup augmenté et il fallait pouvoir répondre à la demande. À la suite de ceci, il a été demandé et obtenu un poste CDI.

Concernant le 15011, l'enveloppe budgétaire (budget 23'000.00 CHF, comptes 8'835.65 CHF) du personnel occasionnel n'a pas été utilisée entièrement. Effectivement, deux employés de la bibliothèque en CDI ont démissionné et c'est le personnel en CDI qui a souhaité effectuer leur remplacement, plutôt que d'engager du personnel occasionnel, durant la durée du recrutement. C'est pourquoi, sur décision municipale, le choix s'est porté d'augmenter le pourcentage temporaire d'un à deux mois, pour certains postes, afin de bénéficier d'un personnel déjà formé.

151 Aides, subventions, contributions diverses

(Q16a) Merci de nous donner la liste détaillée des subventions allouée pour les services 15111, 15112 et 15113.

(Q16b complémentaire) Compte 3653 de CHF 749633.45, nous vous remercions de nous faire une liste détaillée pour chaque association et club des subventions touchées en 2023.

R : (ces informations ne figurent pas dans le rapport final de la commission pour raison de confidentialité, les informations ont été communiquées à la CoFin).

150 Office de la culture, bibliothèque, théâtre (15002/15003)

(Q17a) 3061, quelle est la raison de la réduction des frais d'usage de véhicules privés ?

R : Moins de déplacements car moins de spectacles à voir, plus de visioconférences et aussi moins de trajets en voiture, car report sur la mobilité douce.

(Q17b complémentaire) Concernant l'usage des véhicules privés, malgré l'explication fournie, pouvez-vous nous indiquer les conditions sous lesquelles sont pris en compte les déplacements en véhicules privés ?

C'est la Municipalité qui détermine quels sont les employés qui sont autorisés à utiliser leur véhicule privé pour des courses professionnelles. Il s'agit là en l'occurrence de déplacements pour aller chercher du matériel, pour véhiculer les artistes ou pour aller visionner des spectacles, notamment dans d'autres cantons, le soir.

(Q18) 3105, les charges de promotion/publicité sont plus élevées que le budget deux années de suite, qu'est-ce qui explique ces frais?

R : Ce compte concerne exclusivement l'affichage sur les panneaux culturels en ville. Chaque changement d'affiche coûte 15.00. Il y a plus de demandes d'utilisation des panneaux pour les besoins de différents services de la Ville, Sports, Greffe, Mobilité et Cohésion Sociale.

(Q19) 3111 et 3111.05, achat de machines et équipement technique pour le cube, une raison pour laquelle aucun montant n'était budgété?

R : Les dépenses d'équipement pour le CUBE sont désormais réparties entre Bâtiment et Théâtre. Les équipements fixes (machines, frigos, etc.) sont pris en charge par Bâtiment et les objets mobiles (micros, projecteurs, chaises etc.) le sont par théâtre.

(Q20) 4390.00, des rentrées à hauteur de 258800.- était planifiées or seulement 25907 sont arrivés ?

R : C'est le même principe que pour la question sur le compte 4359.03 à 4390.51. Il s'agit de la nouvelle classification en fonction des comptes soumis à la TVA. Auparavant toutes les recettes des sponsors étaient imputées dans le 4390.00, maintenant elles sont ventilées dans ce nouveau groupe de comptes.

(Q21) 4390.51, qu'explique les entrées de 134462.86?

R : Ce sont les participations des sponsors qui se trouvaient dans le 4390.00, avant le changement de législation TVA.

412 Office de la durabilité

(Q22a) 3185.03 Frais de nettoyage et de transport pour les gobelets CHF -185.55. Merci pour vos explications.

R : Ceci est une note de crédit de l'entreprise Ecomanif qui nous rembourse 2 % des frais de nettoyage et de transport de gobelets réutilisables effectués sur l'année dans le cadre de l'organisation de manifestations. En effet, en 2023, plus de 250'000 lavages ont été effectués.

(Q22b complémentaire) Pourriez-vous nous expliquer de façon plus détaillée comment fonctionne le nettoyage via Ecomanif, est-ce que ces frais sont facturés en temps normal à la ville de Morges, ou ceux-ci sont-ils facturés à d'autres entités ?

R : La Ville met à disposition son stock de vaisselle réutilisable pour les manifestations privées. La vaisselle est stockée sur le site de l'entreprise Ecomanif car ils assurent de respecter les conditions d'hygiène et d'humidité nécessaire pour ce faire. Lorsque des privés font une demande pour des gobelets par exemple, ils payent les frais de transport et nettoyage, mais ne payent pas les frais de location de la vaisselle car cette dernière est gracieusement mise à disposition par la Ville. En fonction

du nombre de lavages effectués par année, l'entreprise Ecomanif rembourse une partie des coûts de nettoyage, c'est une forme de rabais de fidélité.

(Q22c complémentaire) En quoi ces CHF 185.55 de ristourne ne constituent-ils pas une recette et sont considérés comme une charge ?

R : Ceci n'est en effet pas une charge. Nous nous renseignerons auprès des Finances pour modifier cela les années à venir.

(Q23a) 3657.01 Aide et subventions pour l'énergie - Merci de nous remettre l'extrait compte de ce fond. Merci de nous indiquer le montant prélevé pour le chargé de projet.

R : (pour raison de confidentialité les informations ne figurent pas dans le rapport, mais sont à disposition de la CoFin).

(Q23b complémentaire) Nous réitérons notre demande d'un extrait de compte détaillé de l'utilisation du fond d'encouragement ainsi que le montant transféré dans les salaires et charges sociales. Nous aimerions connaître l'utilisation des montants alloués. Ces informations resteront au sein de la Cofin et elles ne seront pas jointe au rapport final.

R : (pour raison de confidentialité les informations ne figurent pas dans le rapport, mais sont à disposition de la CoFin).

(Q24) 3170.02 Agenda 2030 -Est-ce que le chargé de projet de durabilité s'occupe aussi de l'Agenda 2030 ? Si oui à quel pourcentage ? Si non, est-ce qu'il s'agit d'un nouveau poste ou d'un poste déjà existant ?

R : Bien que la Ville de Morges n'ait pas officiellement adopté l'Agenda 30, toutes les missions de la chargée de projet sont alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Par conséquent, son temps plein équivalent (1 ETP) est consacré à trois principales missions : la sensibilisation et la mise en œuvre de projets en faveur de la société civile, le développement et la promotion de l'exemplarité de l'Administration communale en matière de durabilité, l'apport d'un soutien au Chef d'office pour le développement de stratégies en matière de durabilité de la Ville de Morges. Actuellement, elle met en place un système d'indicateurs en lien avec les 17 Objectifs de Développement Durable qui permettra de suivre leur progression.

**Annexe 4 – BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES
Comptes 2023**

Direction : Mme Laetitia Morandi, Municipale

Sous-commission : John Mauron (membre) et Pascal Gemperli (président-rapporteur)

Généralités

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Madame Laetitia Morandi, Municipale, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices, pour la qualité des réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais.

La sous-commission constate que les comptes 2023 présentent des charges de CHF 18'914'149.48 pour des revenus de CHF 10'680'219.62, soit un excédent de charges de CHF 8'233'929.86. Par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% Budget 2023	% Comptes 2022	Revenus	% Budget 2023	% Comptes 2022
Comptes 2023	18'914'149.48	+7.26%	+10.46%	10'680'219.62	+2.29%	+7.36%
Budget 2023	17'634'550.00		+2.99%	10'441'550.00		+4.96%
Comptes 2022	17'123'312.81			9'948'392.22		

Le dicastère compte 42.83 EPT pour 51 employé.e.s.

L'ensemble des comptes du dicastère ont été passés en revue de manière soignée. Les charges augmentent plus fortement que les revenus.

Aides et subventions sportives

Malgré l'augmentation importante du nombre d'habitants à Morges, les aides et subventions pour les activités sportives, qui se calculent en fonction du nombre de membres des clubs, restent stables. La Sous-commission souhaite que tous les habitants de Morges qui le souhaitent puissent trouver une place dans un club de sport.

Vue par bâtiment : charge & frais vs revenus et affectation

Nous arrivons au constat qu'il n'est pas possible d'avoir une vue par bâtiment des charges effectives d'entretien. Le contrôle des comptes est ainsi plus difficile que nécessaire.

Certaines charges ou frais sont regroupés, d'autres pas. Ces regroupements compliquent la vue d'ensemble financière. Il manque une vue des frais d'entretien des bâtiments et monument (#.3141.00 par bâtiment), il manque aussi une corrélation avec la planification, donc avec le budget (BU23). La présentation étant différente entre le budget et les comptes, nous sommes amenés à comparer des centaines de lignes comptables dans les comptes avec deux lignes dans le budget (35000.3141.00 pour les bâtiments divers et 59000.3141.00 pour les bâtiments scolaires), ce qui n'est guère possible dans le cadre de notre mission.

Ayant déjà soulevé ce point depuis le budget 2022 à chaque révision des budgets et des comptes, ayant formulé un vœu à ce sujet (cf. vœu N° 6 -2022 FIN), nous ne sommes toujours pas en mesure de bénéficier d'une lecture simplifiée à travers une présentation transparente. Les tableaux comparatifs promises en réponse au vœu N° 6 -2022 FIN ne sont pas fournis, et celles reçues et référencées en tant que telles, ne

permettent pas une analyse détaillée ou de tirer des conclusions. La Sous-commission ne se voit pas en mesure d'analyser les comptes concernant le parc bâti avec le soin qu'ils mériteraient, ce que nous regrettons.

Rappelons tout de même que :

- Le patrimoine de la Ville est composé de 106 objets pour une valeur d'assurance de l'immeuble (ECA¹) avoisinant 300'000'000.- CHF en 2021. La ville dépense 0.53% de la valeur d'assurance pour l'entretien.
- Les investissements annuels (prévues) pour l'assainissement énergétiques sont de CHF 4'400'000.- (préavis n°1/2.2023) jusqu'en 2026. Le même montant annuel est prévu au plan des investissements jusqu'en 2031.
- L'entretien au sens large (ou maintien de la substance) du parc immobilier est de CHF 6'000'000.- par an.
- Les revenus liés au patrimoine communal constituent plus de CHF 10'000'000.-/an.
- La Municipalité nous dit depuis des années que l'exercice est déficitaire. Cependant, au vu de ce qui précède, nous avons démontré le contraire (cf. rapport COFIN BU24).

A notre avis, la ville n'entretient pas suffisamment son parc bâti bien qu'elle aurait les moyens, à savoir les revenus du parc bâti. Cependant, elle verse ces rentrées au ménage commun. Il semble qu'elle priorise autrement et préfère financer l'entretien respectivement l'assainissement du parc bâti par l'emprunt (cf. préavis 1/2.23).

"Remarques des services"

Nous déplorons les lacunes et le manque de pertinence des informations dans les "remarques des services". Certains commentaires et explications sont incomplètes, d'autres insuffisantes pour une compréhension ou une analyse des chiffres ; encore d'autres répétitif. Au niveau des bâtiments divers (350) un commentaire "identique" est utilisé 18 fois ; au niveau des bâtiments scolaire (590) un commentaire "identique" est utilisé 11 fois (cf. questions). De surcroît, les pourcentages de dépassement du BU23 qui y sont indiqués dans ces commentaires ne sont pas les mêmes que dans les tableaux des comptes. Ceci en dépit du vœu N° 9-2022 accepté par le Conseil communal.

CONCLUSION

Nous regrettons que la Municipalité n'accorde pas la même importance à l'entretien du parc immobilier (tout comme à la qualité des "remarques des services") que la Sous-commission. L'utilisation des revenus par bâtiment à cette fin ne semble pas être une priorité pour la Ville.

La Sous-commission s'inquiète aussi du décalage de plus en plus prononcé entre l'augmentation des charges et celle des revenus. Nous souhaitons une meilleure priorisation des mesures d'économie et une cohérence de la vue financière entre BU et comptes.

Autre que les points cités ci-dessus, nous n'avons pas identifié de lacune ni d'anomalie dans les comptes.

La Sous-commission remercie la Municipalité et ses services pour sa collaboration.

Au nom de la sous-commission,

Pascal Gemperli
Président-rapporteur

John Mauron
Membre

Questions de la sous-commission

Comptes 2023, questions de la sous-commission BÂTIMENT, SPORTS ET DOMAINES

¹ Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).

2024 COFIN – Bâtiments, Sport et domaines : QUESTIONS comptes 2023

Nous nous permettons dans la continuité de nos échanges quelques questions quant à l'entretien du parc bâti, la consommation de l'eau, de gaz et de l'électricité en raison des actualités, ainsi que de l'utilisation des revenus de ce dernier.

Nous réitérons l'impossibilité d'avoir une vue financière cohérente et identique (par bâtiment). Nous nous sommes réjouis de la réalisation et mise en application des tableaux récapitulatifs dans les comptes comme annoncé et énoncé dans le suivi du vœu N° 6-2022 FIN- présentation budgets et comptes, mais nous ne les avons pas trouvés.

Nous nous sommes également demandé de trouver davantage d'information, sur la création d'un fonds de rénovation (par bâtiment/bâtiment scolaire) ; ev. vous pouvez nous dire davantage sur les des activités/réflexions dans le cadre de ce projet entre votre Direction et le Service des finances ?

Les questions se réfèrent aux postes budgétaires. Elles puissent paraître "répétitives". Nous avons essayé de les regrouper tant que possible par thèmes resp. chapitres.

1. **Selon le vœu N° 6-2022 FIN- présentation budgets et comptes** resp. l'état de situation pour ce vœux dans le document "rg-2023-voeux-motions-postulats-projets-de-décision-id-92867", "la première version de cette consolidation sera effectuée dans le cadre du bouclage des comptes 2023 afin de fournir à la COFIN un tableau comparatif clair".

Pouvez-vous nous fournir ce tableau, (qui répondra év./probablement à certaines questions/ Interrogations ci-après) ?

Ce tableau se trouve en page 39 et suivantes du fascicule. Tous les tableaux nécessaires aux réponses aux questions de la sous-commission sont joints à ce document pour une meilleure compréhension et une éventuelle discussion.

Le tableau complet est également joint à cette présentation.

2. **3011.00, 3012.00 - Traitements, Traitements personnel occasionnel**

Pouvez-vous détailler les chiffres pour les quatre centres de coûts/rubriques 17000, 17100, 17300 resp. 30000 ? Le commentaire est identique sous "Remarques des services" pour ces quatre centres de coûts/rubriques (cf. ci-dessous). Pouvez-vous nous indiquer les dépassements/économies réelles par centre de coûts/rubrique par rapport au budget prévu pour ces derniers ?

Voici les tableaux détaillés des imputations sur les natures 3011.00 et 3012.00 :

Dicastère	Centre de frais	Libellé	Compte de charge	Désignation du compte	Budget	Charges	Solde	Diff. En %
BAT	17000	PISCINE	301100	Traitements	CHF 0.00	CHF 3 579.00	CHF 3 579.00	0.00%
BAT	17100	PATINOIRE	301100	Traitements	CHF 0.00	CHF 5 834.65	CHF 5 834.65	0.00%
BAT	17300	ACTIVITES SPORTIVES	301100	Traitements	CHF 340 300.00	CHF 356 472.05	CHF 16 172.05	4.75%
BAT	30000	SERVICES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	301100	Traitements	CHF 920 900.00	CHF 900 460.60	-CHF 20 439.40	-2.22%
BAT	35300	CONCIERGERIE DES BATIMENTS DIVERS	301100	Traitements	CHF 630 000.00	CHF 605 932.75	-CHF 24 067.25	-3.82%
BAT	35400	EQUIPE D'ENTRETIEN	301100	Traitements	CHF 375 200.00	CHF 372 646.00	-CHF 2 554.00	-0.68%
BAT	50200	CONCIERGERIE DES BATIMENTS SCOLAIRES	301100	Traitements	CHF 1 728 400.00	CHF 1 488 834.95	-CHF 239 565.05	-13.86%
TOTAUX					CHF 3 994 800.00	CHF 3 733 760.00	-CHF 261 040.00	-6.53%
Dicastère	Centre de frais	Libellé	Compte de charge	Désignation du compte	Budget	Charges	Solde	Diff. En %
BAT	17000	PISCINE	301200	Traitements personnel occasionnel	CHF 0.00	CHF 363 519.90	CHF 363 519.90	0.00%
BAT	17100	PATINOIRE	301200	Traitements personnel occasionnel	CHF 0.00	CHF 134 666.90	CHF 134 666.90	0.00%
BAT	17300	ACTIVITES SPORTIVES	301200	Traitements personnel occasionnel	CHF 0.00	CHF 19 428.00	CHF 19 428.00	0.00%
BAT	30000	SERVICES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	301200	Traitements personnel occasionnel	CHF 552 000.00	CHF 0.00	-CHF 552 000.00	-100.00%
BAT	50200	CONCIERGERIE DES BATIMENTS SCOLAIRES	301200	Traitements personnel occasionnel	CHF 0.00	CHF 72 628.00	CHF 72 628.00	0.00%
TOTAUX					CHF 552 000.00	CHF 590 242.80	CHF 38 242.80	6.93%

Tableau 1 : dépenses effectives par centre de charges 3011.00 et 3012.00

Nous ne comprenons pas la référence au compte N° 50200.3012.00 – conciergerie des bâtiments scolaire (cf. ci-dessous).

“L’enveloppe budgétaire est regroupée sous le compte N° 30000.3012.00. Les charges de personnel effectives durant l’année sont imputées au centre de coût. Le montant de l’enveloppe budgétisée était de CHF 552'000.00. La charge totale du compte 3012.00 du Service des bâtiments s’élève à CHF 590'242.80, représentant un dépassement de 6.93%. Le dépassement effectif est lié au compte N° 50200.3012.00.”

Comme indiqué dans la remarque, le dépassement sur la nature comptable 3012.00 de la Direction est liée au compte 50200.3012.00 qui a connu une augmentation significative suite à des engagements en contrat à durée déterminée pour palier à des absences longues durées à l’Office de la conciergerie.

Quelles sont les mesures concrètes de limiter ses dépenses qui connaissent une croissance accrue et qui ont triplé en 10 ans ?

Pour rappel la Commission des finances est chargée de suivre et de contrôler l’exécution du budget, assurant ainsi la bonne gestion des fonds publics et la conformité des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires. Elle surveille également les investissements municipaux, en évaluant leur rentabilité et leur pertinence pour répondre aux besoins de la communauté¹.

Dans ce contexte, il est important de souligner que la Commission des finances doit, sur le principe, se concentrer sur l’analyse des comptes 2023 par rapport au budget 2023, conformément à ses attributions. Cette question semble aborder une problématique qui devrait être discutée dans le cadre du processus budgétaire et non au moment de la clôture des comptes.

Malgré cet état de fait et dans un souci de transparence, la Direction Bâtiments, sports et domaines transmet ci-dessous ses réponses afin que la sous-commission puisse mieux appréhender la complexité des comptes de la Direction.

1

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/autorites_communales/fichiers_pdf/Guide_comm_issions_de_surveillanc.pdf

Les natures comptables 3011.00 et 3012.00 de la Direction Bâtiments, sports et domaines ont connu une croissance de 7.7 % entre 2010 et 2023, passant d'un total de CHF 4'016'432.00 en 2010 à CHF 4'324'003.00 pour l'exercice 2023.

Pour rappel, la grille salariale des employés de la Ville a connu une indexation de 3.3 % en 2023 (page 9 du fascicule des comptes 2023).

Individuellement, la nature 3011.00 a connu une baisse de -2.2 % passant de CHF 3'818'404.00 à CHF 3'733'760.00 durant la même période, ce qui indique une baisse de charge effective de CHF 84'644.00 en treize ans.

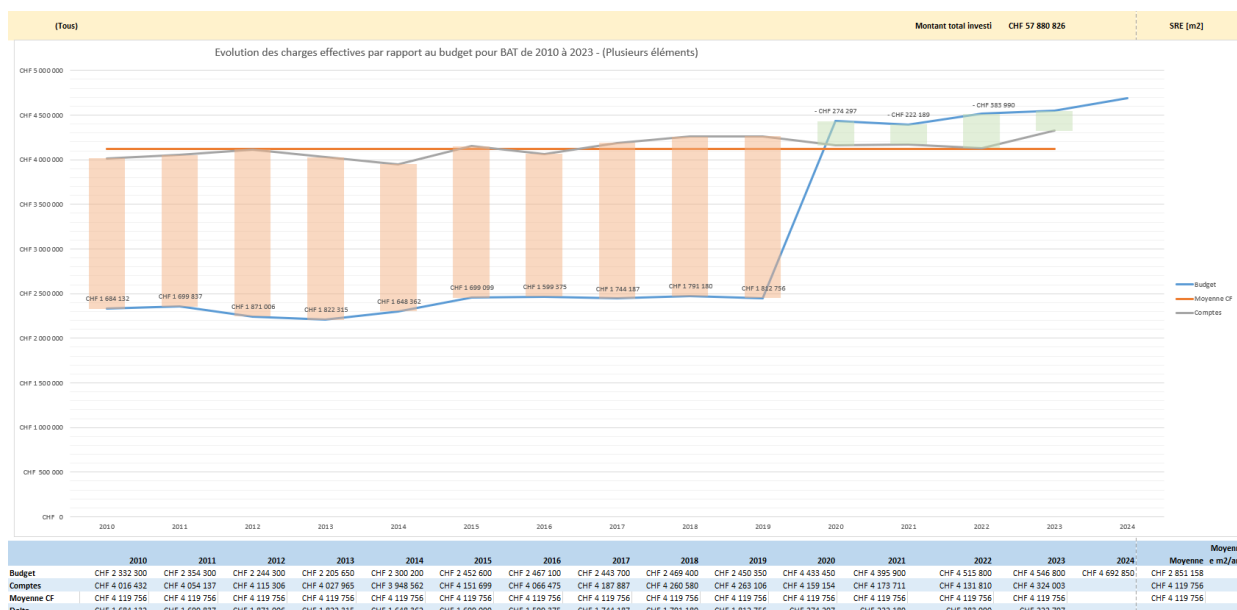


Tableau 2 : graphique évolution des charges 3011.00 et 3012.00 cumulées entre 2010 et 2023

Cette diminution est due notamment au rajeunissement des employé-es de la Direction suite aux départs naturels et les retraites. Sachant que tous les postes prévus au budget ne sont pas entièrement repourvus (vacances de poste entre le départ et l'arrivée), une part est compensée par un recours à du personnel auxiliaire, ceci impliquant un report de charge entre le 3011.00 et le 3012.00.

La nature 3012.00 a, quant à elle, connu une augmentation de 198 %, soit un facteur 2 durant les treize dernières années, pour un montant d'augmentation effective de CHF 392'215.00. Dès lors, le bilan entre les deux natures comptables est une augmentation de charge effective de CHF 286'025.00.

Cette situation est donc tout à fait suivie et contrôlée par la Direction. Comme mentionné, elle est en partie expliquée par la vacance des postes qui sont parfois compensés par des engagements en contrat à durée déterminée. Elle est liée notamment à l'exploitation saisonnière des infrastructures sportives majeures que sont la Patinoire des Eaux-Minérales et la Piscine du Parc des Sports. La très grande majorité de ce personnel saisonnier est donc sous contrats à durée déterminée financé par la nature comptable 3012.00.

Compte tenu de l'indexation des salaires, de l'augmentation des surfaces d'entretien liées aux nouveaux bâtiments (Cube, Théâtre, Conservatoire, nouveau collège de Chanel, etc...), de

l'agrandissement de certaines plages horaires d'exploitation comme, à venir, à la Piscine du Parc pour l'été 2024, de la rotation naturelle du personnel et les nombreuses missions supplémentaires réalisées par la Direction Bâtiments, sports et domaines, l'augmentation de 7 % des charges de personnel semble bien maîtrisée, tout en sachant également que la valeur du patrimoine bâti communal est passé de CHF 234 millions en 2015 à CHF 324 millions en 2023 (+ 38 %) (valeur ECA).

3. 3121.00 – Consommation d'eau

La consommation d'eau diminue (cf. 17000) ou est en général maîtrisée, resp. stable. Qu'en est-il de la surconsommation (x3) par 35013 Beusobre (ouvr. PC – Garages souterrains) ?

La surconsommation d'eau au site de Beusobre en 2023 (x 3) est due aux travaux d'aménagement extérieurs, achevés en 2023 (préavis N° 42/10.20). L'esplanade et le terrain de football ont nécessité un arrosage intensif pour viabiliser les nouvelles plantations et garantir leur exploitation à court et moyen terme. Cette consommation exceptionnelle est ponctuelle et liée aux travaux. La Direction prévoit un retour à des niveaux de consommation plus stables désormais.

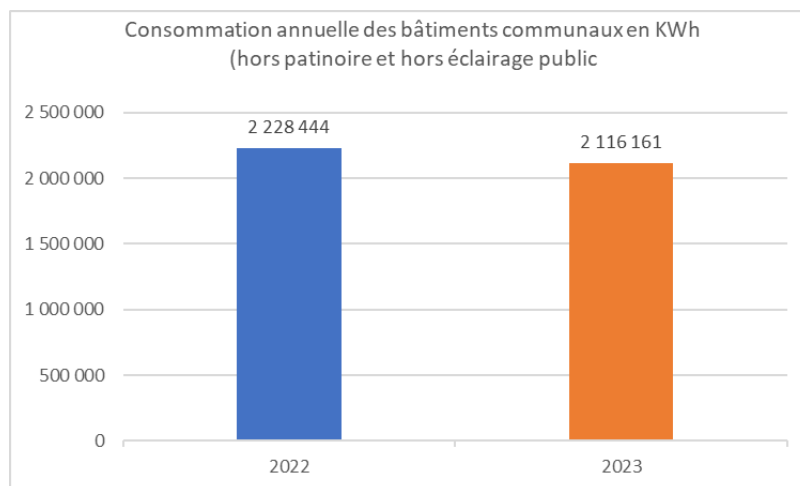
4. 3122.00 - Consommation de gaz : Félicitation pour les économies.

Merci beaucoup.

5. 3123.00 – Consommation d'électricité

Pouvez-vous commenter quelque peu les chiffres pour certains centres de coûts/rubriques/bâtiments (là où vous juger opportun d'indiquer la part économie vs la fluctuation des prix) ?

Oui. Tout d'abord, de manière générale, la fluctuation du prix des énergies a déclenché des mesures importantes d'économies d'énergie au sein de la Ville de Morges, qui ont produit des effets. Une sensibilisation, suivie de mesures d'accompagnement, a permis d'informer les collaborateurs et collaboratrices de la Ville des « petits gestes qui comptent ». Plusieurs améliorations énergétiques (changement de luminaires en LED, détection de présence, ...) ont permis une économie globale en termes de KWh consommés par rapport à 2022 (hors patinoire (pas d'exploitation en 2^e partie de 2022) et hors éclairage public).



Cette diminution de consommation (- 5 %) est bien-entendu toute relative car certaines données ne sont pas restées constantes entre les deux années comme, par exemple, les surfaces du patrimoine communal.

Certains représentent des écarts significatifs, p.ex. : 17100 (x2.7), 35001 (x26 (sic ! et absence de commentaires), 35004 (le double), 35012 (x1.7), 35013, 35016 (le double), 35029 (+ 38%), 35047, ou encore 59062, 59063, 59069, 59093, nous ne comprenons pas le commentaire ad 59098 (devrait-il être lu ad 3133.00 ?),

La Ville de Morges est soumise au marché libre pour la fourniture de l'électricité sur huit bâtiments communaux. Le tarif contracté est variable selon la période de consommation, ainsi que durant la journée (heures creuses versus heures pleines). Lors de l'élaboration du budget 2023, soit en juin 2022, le prix moyen de référence pour les services était de l'ordre de 30 centimes au KWh. Le prix contracté par la Ville à la fin de l'année a été supérieur d'un facteur 3. Dès lors, il peut être considéré que les résultats inférieurs à ce facteur sont des charges contrôlées et bien estimée par la Direction.

En ce qui concerne la Patinoire des Eaux-Minérales, son exploitation se déroule durant la période d'hiver, au moment où le prix de l'électricité est au plus haut, raison pour laquelle la différence par rapport au budget est d'un facteur plus important que la moyenne, mais toutefois toujours inférieur au ratio de référence indiqué dans le précédent paragraphe.

À titre d'information, les Directions doivent fournir des commentaires sous les conditions cumulatives suivantes, soit une variation de plus ou moins 10 % et une différence supérieure à plus ou moins CHF 10'000.00. Dès lors, dans le cadre du compte 35001, la variation relative est certes importante (+ 455 %) mais il s'agit d'une somme effective inférieure à CHF 10'000.00 (CHF 2'275.75).

Concernant la rubrique 35004, le montant effectivement dépensé correspond au budget 2023 annoncé. Comme son nom l'indique (autres bâtiments et locaux divers), cette rubrique regroupe des petits édifices divers qui ne nécessitent pas un centre de charge dédié. Dès lors, l'augmentation constatée est uniquement liée à l'ajout de nouvelles charges d'électricité comme le passage sous voie de la gare. La Direction avait anticipé cette nouvelle charge et adapté le budget en conséquence.

Exemple d'édicules et de bâtiments (liste non exhaustive) :

- *WC publics*
- *Capites de vigne*
- *Taupinière (Place St Louis)*
- *Anciens transformateurs électriques (Tour)*
- *Refuges forestiers*
- *Couverts*
- *Maison av. des Pâquis 5*
- *Passages sous voies*

Voici quelques exemples de gros travaux imputés à ce compte :

<i>Suite et fin des travaux de transformation du stand de tir d'Echandens selon préavis N° 7 /3.20 (amortissement direct et charge directement sur les comptes de fonctionnement)</i>	<i>CHF 66'520.00</i>
<i>Divers travaux de réfection de deux cabanes de pêcheurs au Boiron (fumisterie, charpente, ferblanterie, couverture) suite à la tempête Cindy.</i>	<i>CHF 75'675.90</i>
<i>Un décompte avec l'assurance dégâts naturel (ECA) est en cours de réalisation.</i>	
<i>Réfection de l'étanchéité des WC publics place du Casino.</i>	<i>CHF 9'800.00</i>

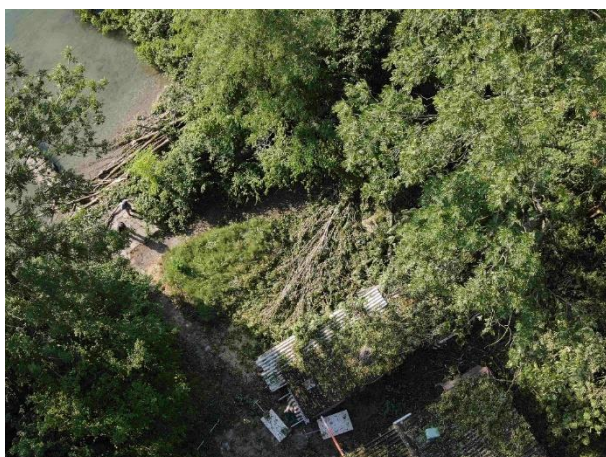


Figure 1 : photos des dégâts des cabanes de pêcheurs

La rubrique 35012 concernant le Théâtre à connu une augmentation de 48 %, sachant que la programmation de l'année 2023 a été complète par rapport à 2022 (fin des travaux de rénovation).

Les autres rubriques semblent suivre la même tendance. Nous tenons à souligner que les écarts à considérer pour la sous-commission des finances sont ceux entre le budget 2023 et les comptes 2023. Les facteurs utilisés par la sous-commission semblent faire référence au

compte 2022 et antérieurs, tout en sachant que certaines variables sont venues impacter l'exploitation de certains bâtiments par le passé (travaux, COVID-19, ...) rendant la comparaison impossible. La Direction s'attèle chaque année à construire un budget robuste en tenant compte de nombreuses inconnues et variables.

À propos du commentaire de la rubrique 59098, Ecole Jacques-Dubochet, celui-ci est en effet pour la nature 3133.00.

Ceci dans le contexte, que le commentaire pour certains est identique sous "Remarques des services" (cf. ci-dessous) et nous n'arrivons pas à nous faire une idée ; pour certains, un commentaire manque, bien que représentant un écart important.

Comme exemple pour une information tangible, nous citerons 35049 bien que l'écart avec 2022 n'est pas notable.

"En 2022, la fluctuation des prix de l'électron a impacté la précision des prévisions du service pour cette nature comptable spécifique. Le surplus de dépenses a été couvert par le compte N° 40100.3123.01. Le coût total engagé pour la nature comptable 3123.00 à travers toute la Ville s'est élevé à CHF 1'532'741.00, par rapport à un budget prévisionnel qui incluait le surcoût, fixé à CHF 1'904'450.00. Cela a résulté en une économie de CHF 371'709.00, représentant 19.5% d'économies."

Concernant spécifiquement la forte baisse sur le compte 35049 (- 54 %), l'Office des bâtiments a travaillé sur un système de régulation du chauffage du Temple. Ce bâtiment historique est chauffé avec des radiateurs électriques (convecteurs et chauffage au sol). Auparavant, pour vulgariser, le chauffage était soit en mode « On » soit « Off » par l'intermédiaire d'un bouton que les utilisateur-rices du Temple enclenchaient au moment des cultes, générant des pics de puissance importants et une très forte consommation électrique non régulée. Depuis 2023, un système d'automatisation gère la température et l'humidité du temple avec des courbes de chauffe automatisées selon un planning d'utilisation. Les utilisateur-rices introduisent dans un système de gestion les plages d'utilisation et le système gère la montée en température et l'extinction du chauffage en conséquence, ce qui a généré une baisse importante au niveau de la consommation électrique de ce bâtiment. Ce système a également été mis en place afin de réguler l'humidité au sein du Temple et préserver le nouvel orgue.

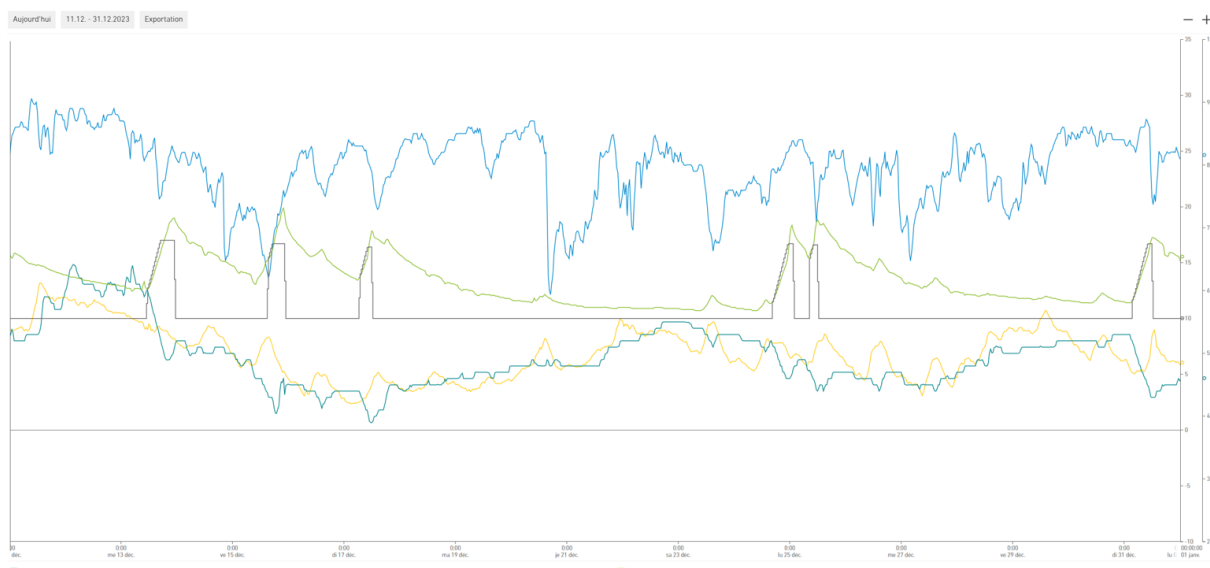


Tableau 3 : graphique sur l'évolution de température et de l'hygrométrie du temple au mois de décembre 2023

6. Xx.3133.00 : Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection

Pouvez-vous nous donner les premières constatations/améliorations suivant la mise en application de l'outil de suivi pour la gestion de stock (en production depuis la fin de l'année 2021 et au niveau de la consommations au niveau des produits d'entretien) – Bilan attendu pour la fin de l'année 2023 (cf. réponse ad question 4 2023_COFIN_Bâtiments-sports-et-domaines_QUESTIONS_comptes_2022_VF?

La solution informatisée de gestion de stock amène une meilleure efficacité et utilisation des produits. L'année 2023 a vu la mise en exploitation d'un shop interne qui permet aux concierges responsables de secteurs et directeur-rices de structures pré et parascolaire de faire directement leur commande via cette plateforme web.

Dès lors, ce système permet de diminuer le stock physique nécessaire, raison pour laquelle, une diminution significative des charges apparaît (- 18.91 %), soit un montant de CHF 70'158.00 économisé pour cette année 2023.

Les prochaines étapes d'amélioration de cette gestion de produits sont la diminution drastique des produits chimiques par des produits de substitution écologiques, ce qui devrait augmenter légèrement la charge à venir sur ce compte, les produits de substitution étant généralement plus onéreux que les produits chimiques.

Enfin, l'Office de la conciergerie travaille également sur la réduction du panel de produits disponibles afin d'améliorer la marge de négociation auprès des fournisseurs.

7. 3141.00 - Entretien des bâtiments et monuments – 350 Bâtiments divers

Pouvez-vous commenter les chiffres – l'entretien - pour les centres de coûts/rubriques/bâtiments : 35000, 35007, 35011, 35012, 30513, 35014, 35018 (-37x (vs 2022 (sic. !)), 35021, 35023 (-6x vs 2022), 35025, 35029, 35031, 35036, 35038, 35042, 35047, 35050, 35161, 35164, 35169, 35170 ?

Il ne nous est pas possible d'en tirer une information tangible ou de nous faire une idée de l'entretien. Le commentaire pour certains centres de coûts/rubriques/bâtiments est identique sous "Remarques des services" (cf. ci-dessous) ou manquant.

"L'enveloppe budgétaire destinée aux bâtiments divers est centralisée sous le compte N° 35000.3141.00. Les dépenses réelles sont ensuite réparties directement sur les centres de coût des différents bâtiments, en fonction de l'utilisation spécifique de chaque dépense. Le budget total alloué à la nature comptable 3141.00 s'élève à CHF 1'600'000.00, tandis que les dépenses totales effectives ont atteint CHF 1'659'442.00, représentant un dépassement de 3.7%. "

Comme exemple pour une information tangible, nous citerons 35004. Peut-on éventuellement commenter les écarts significatifs (entre les années 2022 ou 2021), p.ex 35042 (facteur x94) ou encore 35043 (facteur- x21) ; ou en cas d'absence de commentaire ou en cas de chiffre négatif pour le poset 30000 ?

Bien sûr uniquement pour autant que vous juger opportun, tout en tenant compte bien évidemment d'un ensemble de variable du cycle de vie du bâtiment en question ainsi de

vos commentaires du passé (cf. ad "2023_COFIN_Bâtiments-sports-et-domaines_QUESTIONS_comptes_2022_VF").

L'ensemble des informations pertinentes expliquant les entretiens effectués durant l'année 2023 par l'Office des bâtiments se trouve dans le rapport de gestion. La Direction invite la sous-commission de la COFIN à se référer à ce document afin de comprendre les charges des comptes susmentionnés.

Pour le 35007 : page 9 du rapport de gestion de la Direction Bâtiments, sports et domaines, il s'agit du remplacement d'une porte industrielle automatique à l'atelier de peinture.

Pour le 35011, il s'agit d'un changement d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge.

Pour le 35012, il s'agit du remplacement d'un store électrique, du remplacement d'un verre isolant, du remplacement du tableau électrique.

Pour le 35013, il s'agit d'un changement de tous les luminaires en LED à basse consommation.

Pour le 35014, il s'agit des frais d'entretien de la toiture végétalisée.

Pour le 35018, il s'agit d'un changement de trois flotteurs d'un moteur pour la somme de CHF 1'311.00. En 2022, plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés notamment au niveau des tableaux électriques, des systèmes de ventilation et de refroidissement ainsi que des modifications des grilles d'évacuation.

Pour le 35021, il s'agit notamment de changements de moquettes et de revêtement de sol, de plusieurs réparations sur l'ascenseur, et d'un changement de vitre.

Etc...

Comme indiqué, l'ensemble des interventions sont des travaux d'entretien et il n'y a pas de comparaison possible entre les années. Certaines années, les montants sont plus importants que d'autres. C'est pourquoi les enveloppes d'entretien ont été créées et les montants d'adjudication sont imputés dans le centre de charge du bâtiment.

Selon nos calculs, le budget alloué aux bâtiments divers, est de CHF 870'000. Les dépenses effectives sont d'ordre CHF 972'554.53, représentant un dépassement de 11.79%. Est-ce que vous pouvez expliquer vos calculs ?

L'ensemble des tableaux de calculs sont joints à ce document. L'addition des centres de charges des bâtiments divers est, selon nos calculs, de l'ordre de CHF 930'203.00, tout en sachant que les Alpagnes ne sont pas inclus dans ce calcul car ils détiennent leur propre budget.

Le budget est donc de CHF 830'000.00 pour les bâtiments divers.

Pour rappel, la tempête Cindy qui a frappé la ville le 22 juin 2023, caractérisée par des rafales de vent atteignant 135 kilomètres/heure sur le lac Léman à la station météo de Saint-Prex, a

provoqué d'importants dégâts sur les bâtiments communaux et le patrimoine forestier de la Ville, raison pour laquelle des dépassements budgétaires sont à déplorer.

Par exemple, le toit du restaurant de la Piscine du Parc (35042) a été arraché ce qui a demandé à la Direction de mandater en urgence des travaux de réfection (remise en état, séchage, réfection de l'étanchéité, ...).

8. 3141.00 - Entretien des bâtiments et monuments – 590 Bâtiments scolaires

Dans le même ordre d'idée, pouvez-vous commenter les chiffres – l'entretien - des bâtiments pour les centres de coûts/rubriques/bâtiments : 59000, 59062, 59063, 59064, 59068, l'absence (d'entretien) pour 59069, 59080, 59085, 59089, 59093, 59098, 59104.

Le commentaire pour certains centres de coûts/rubriques/bâtiments est identique sous "Remarques des services" (cf. ci-dessous) ou manquent.

"L'enveloppe budgétaire des bâtiments scolaires est regroupée sur le compte N° 59000.3141.00. Les charges effectives sont ventilées directement sur les centres de coût des bâtiments en fonction de l'affectation de la dépense. Le montant total alloué au budget pour la nature comptable 3141.00 est de CHF 1'600'000.00, tandis que les dépenses totales effectives s'élèvent à CHF 1'646'313.00, ce qui représente un dépassement de 1.75%."

Même réponse à la question précédente, merci à la sous-commission de se référer au rapport de gestion pour les principaux entretiens effectués durant l'année.

Selon nos calculs, le budget alloué aux bâtiments scolaires est de CHF 730'000. Les dépenses effectives sont d'ordre CHF 755'516.18.53, représentant un dépassement de 6.24%. Est-ce que vous pouvez expliquer vos calculs ?

L'ensemble des tableaux de calculs sont joints à ce document. L'addition des centres de charges des bâtiments scolaires est, selon nos calculs, de l'ordre de CHF 724'522.00.

Finalement, pour 350 & 590, les dépenses effectives - le total- se chiffrent à CHF 1'757'255.71 avec un budget de CHF 1'600'000. Le dépassement est de 6.9%. Est-ce que vous pouvez expliquer vos calculs ? Ou, est-ce que nous nous sommes trompés ?

Le tableau joint mentionne un montant total de CHF 1'715'446.00 sur la nature 3141.00.

9. 3185.00 - Honoraires, frais d'expertises et prestations de service

Selon nos calculs, le total s'élève à CHF 371'696.60 et représente un dépassement de 7.11%, Est-ce que vous pouvez expliquer vos calculs ? (cf. les remarques de services (cf. citation ci-dessous) ? Ou, est-ce que nous nous sommes trompés ?

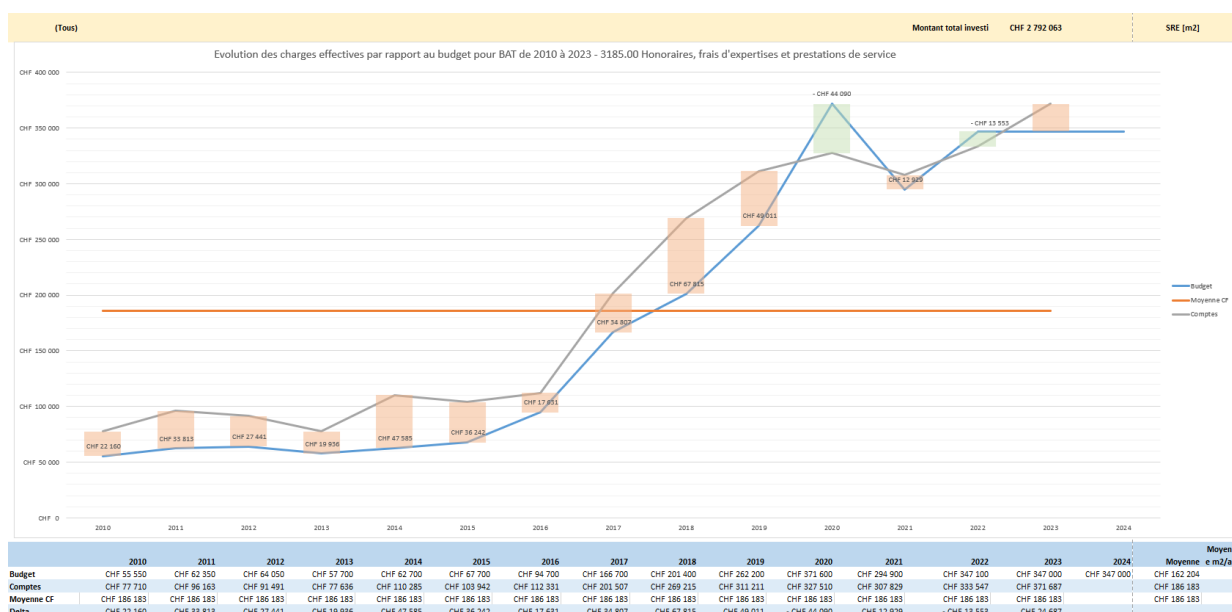
"Les fonds alloués à la ligne budgétaire 3185.00, répartis sur les comptes Nos 30000.3185.00, 35000.3185.00 et 59000.3185.00, excluent les frais de gérance, qui sont directement affectés aux centres de coût concernés. L'enveloppe budgétaire globale du service pour cette nature s'élève à CHF 347'000.00. Les dépenses réelles ont atteint CHF 345'704.87, marquant ainsi un écart inférieur à 0.37% par rapport au budget prévu."

Quelles sont les mesures concrètes de limiter ses dépenses qui connaissent une croissance accrue et qui ont triplé en 10 ans ?

Le tableau joint montre que le montant total de cette nature pour la Direction Bâtiments, sports et domaines est de CHF 371'696.60, soit un dépassement de 7.11 %. Après recherches, il a été constaté qu'une erreur s'était introduite suite à des écritures d'ajustements passées en raison des décomptes de gérances reçus tardivement par le Service des finances, alors que les remarques avaient déjà été formulées par les services.

Le montant des honoraires, frais d'expertises et prestations de service a connu une augmentation importante, passant de CHF 77'710.00 en 2010 à CHF 371'696.60 en 2023 (+ 378 %). Cette augmentation est principalement due à la complexité croissante des projets de rénovation et aux besoins d'études nécessaires pour une prise de décision éclairée de l'Exécutif.

Les projets de rénovation deviennent de plus en plus complexes, nécessitant des études approfondies pour garantir leur succès.



Les nombreuses sollicitations du Législatif et le besoin d'assurer les décisions de l'Exécutif ont conduit à une augmentation des études externes. Ces études sont essentielles pour garantir la qualité et la conformité des projets.

Les normes et réglementations en matière de construction et de rénovation sont devenues plus strictes, exigeant des expertises spécifiques que le personnel interne ne peut pas toujours fournir. Par conséquent, le recours à des prestataires spécialisés externes est souvent nécessaire pour répondre aux standards en vigueur et assurer la conformité des projets.

10. 3186.00 Primes d'assurances de tiers, choses

Pouvez-vous expliquer l'écart entre comptes 2023, BU23 (+40%) et les comptes 2022 (+76%) pour les faits les plus marquants ?

Suite à des échanges avec l'ECA, il s'avère que des rattrapages de primes ont été versés en 2023 pour le Théâtre et le Cube (+ CHF 74'267.00). En effet, l'ECA avait omis de facturer les primes d'assurance depuis 2021 pour ces deux bâtiments.

11. 3189.00 travaux exécuté par des tiers

Est-ce que la variation est expliquée de la même manière que dans le passé (cf. question 4, 2022 COFIN - Bâtiments, Sport et domaines : QUESTIONS budget 2023 et question 16 ,2023_COFIN_Bâtiments-sports-et-domaines_QUESTIONS_comptes_2022_VF) ou nous avons questionné l'augmentation année après année de ce poste ? Les dépenses ont presque triplé bien que compensé partiellement (cf. commentaire ad 3189.00 dans les "Remarques des services" (ad 30000, 35300, 50200 commentaire identique).

Mais plus important : Où sont les réflexions en cours de la Municipalité concernant le mix idéal et opportun entre les internalisations et les externalisations ?

La réflexion concernant les internalisations versus les externalisations au niveau de l'Office de la conciergerie est actuellement en cours. Un rapport devrait être présenté à l'Exécutif à la fin de l'année 2024 ou au premier trimestre 2025 avec des recommandations pour l'établissement d'une stratégie municipale.

La forte augmentation des dépenses, pour les travaux exécutés par des tiers, observée ces dernières années est notamment due à la volonté de la Direction de maintenir les prestations de nettoyage durant les absences du personnel communal. En 2023, l'Office de la conciergerie a enregistré un nombre d'heures d'absence important (4'826 heures), ce qui a nécessité le recours à du personnel externe pour assurer la continuité des services.

Les réflexions en cours de la Municipalité portent sur le mix idéal et opportun entre internalisations et externalisations.

Suite au préavis N° 12/3.19, le Conseil communal a expressément demandé à l'Exécutif de procéder à la demande des postes via le processus budgétaire. De ce fait, un décalage dans l'allocation des montants nécessaires à l'engagement du personnel est constaté, car les constructions scolaires doivent être opérationnelles au début de l'année scolaire, soit en août. Ce décalage peut nécessiter un recours aux externalisations pour assurer que les installations soient opérationnelles à temps en attendant la demande de poste via le budget.

Jusqu'à présent, le recours à des prestataires externes a permis de pallier les absences imprévues et de maintenir la qualité nécessaire pour l'exploitation des bâtiments communaux. Cette approche a également contribué à préserver au maximum le personnel actif, évitant ainsi le report de charge de travail sur les employés présents. En effet, lorsque la charge de travail des absents est redistribuée aux employés restants, cela génère souvent un stress accru et une fatigue chronique, créant un cercle vicieux où la charge de travail devient insupportable, ceci entraînant potentiellement d'autres absences pour des raisons de santé.

Toutefois, une analyse plus approfondie est en cours pour déterminer si une stratégie d'internalisation pourrait offrir des avantages économiques et opérationnels à long terme. Cette analyse vise à évaluer les coûts et bénéfices de l'embauche de personnel supplémentaire par rapport à l'externalisation. L'externalisation génère en effet un temps de formation et d'encadrement important en raison du turnover et des changements fréquents de personnel affecté par l'entreprise externe. Cette évaluation tiendra également compte de l'impact sur le bien-être des employé-es et la qualité des services fournis.

12. Xx 3191.00 Impôts et taxes

Nous avons questionné lors de la revue du BU que pour certaines parcelles/immeubles, certains montants ont été supprimés, d'autres pas. Nous trouvons une variation significative (de – env. 70 % entre le BU 23 et les comptes 2022) et “beaucoup” de “Saisie erronée lors de la saisie du budget 2023”.

Pouvez-vous nous indiquer le raisonnement/les justificatifs du service concerné et ceci par parcelle resp. rubrique comptable si jugé opportun ?

Un travail de rationalisation est actuellement en cours au sein de la Direction Infrastructure et environnement urbain, au sujet des taxes d'épuration liées à la consommation d'eau dans les bâtiments communaux. L'Office des bâtiments est dépendant des informations et facturations qui sont transmises par l'Office des services industriels.

Calcul des taxes d'épuration et des taxes sur les eaux pluviales :

Taxes d'épuration :

Les taxes d'épuration sont directement liées à la consommation d'eau et sont facturées en fonction des relevés de consommation par l'Office des services industriels de la Ville (SI). Ces taxes couvrent les coûts de traitement des eaux usées et sont incluses dans les factures d'eau fournies.

Taxes parcellaires des surfaces de l'eau de pluie :

En plus des taxes d'épuration, les parcelles et immeubles communaux sont également soumis à des taxes pour la gestion des eaux pluviales. Ces taxes sont calculées en fonction de la surface imperméable de chaque parcelle, c'est-à-dire les surfaces qui ne permettent pas l'infiltration naturelle de l'eau de pluie, telles que les toits, les parkings et les trottoirs.

Surface de la parcelle :

La surface imperméable de chaque parcelle est mesurée et déclarée aux SI qui calculent ensuite la taxe correspondante.

La variation significative observée (environ – 70 % entre le BU 2023 et les comptes 2022) et les mentions de "Saisie erronée lors de la saisie du budget 2023" s'expliquent par plusieurs facteurs :

- *des erreurs initiales dans la saisie du budget ont été identifiées et corrigées, entraînant une réévaluation des montants ;*
- *la rationalisation en cours inclut la mise à jour des données concernant les surfaces imperméables et les consommations d'eau, ce qui peut entraîner des ajustements significatifs des taxes appliquées.*

Pour des détails spécifiques par parcelle ou rubrique comptable, des informations supplémentaires peuvent être fournies par la Direction Infrastructure et environnement urbain.

13. Xx 3311.00 Amortissement d'ouvrages de génie civil et d'assainissement

Les amortissements sont par définition linéaires. Qu'en est-il de la variation notable : CHF 522'791.92 vs CHF 273'100 (BU 2023) resp. CHF 256'222.05 (pour les comptes 2022) ?

Pouvez-vous nous indiquer le raisonnement/les justificatifs par rubrique comptable si jugé opportun ?

Les amortissements sont effectivement calculés de manière linéaire sur la base du montant effectivement investi. Les variations notables à savoir CHF 522'791.92 pour 2023 contre CHF 273'100.00 budgétisés et CHF 256'222.05 pour les comptes 2022, sont dues à l'achèvement de travaux d'investissement.

Lorsqu'un projet de génie civil ou d'assainissement est terminé ou partiellement terminé, les coûts d'investissement engagés sont inscrits en immobilisations et amortis linéairement sur la durée de vie utile de l'ouvrage. Ainsi, une variation significative dans les montants d'amortissement peut se produire lorsque de nouveaux projets sont achevés et commencent à être amortis, ou lorsque des projets en cours atteignent des phases d'achèvement partiel.

L'augmentation des amortissements en 2023 est principalement attribuable à la finalisation de plusieurs projets d'investissements majeurs en génie civil et assainissement.

Les investissements réalisés ont été inscrits en immobilisations et sont maintenant amortis selon les durées de vie utiles déterminées pour ces types d'ouvrages.

Dès lors, les variations observées dans les montants d'amortissement sont le reflet direct des investissements réalisés et achevés dans l'année concernée.

Dicastère	Section	Compte amort.	Libellé	Début Amort.	Durée Amort.	Amort. terminée	Amort. 2022	Amort. 2023
BAT	17300	331502	Subvention au Club nautique morquien pour la rénovation de son clubhouse	1995	30	2024	14 200.00	14 025.00
BAT	35049	331200	Demande d'un crédit de CHF 2'126'500 pour le remplacement de l'orque du Temple et travaux de rénovations intérieurs	2019	30	2048	70 883.35	45 432.83
BAT	59063	331200	Demande d'un crédit de CHF 860'000.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour la pose de panneaux photovoltaïques et la rénovation de la toiture de Beausobre II	2018	30	2047	26 866.65	20 469.99
BAT	35016	331200	Demande d'un crédit pour la construction et l'exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V	2019	30	2048	616 666.65	609 404.48
BAT	59064	331200	Demande d'un crédit de HF 510'000.00, subventions non déduites, pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud - Crédit cadre	2020	10	2029	39 500.00	37 956.75
BAT	59080	331200	Demande d'un crédit de HF 510'000.00, subventions non déduites, pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud - Crédit cadre	2020	10	2029	11 500.00	10 318.55
BAT	35300	331300	Demande d'un crédit cadre de CHF 708'500.00 TTC, soit CHF 629'500.00 en 2020 et CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins, de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, ainsi que la construction d'une station de charge pour véhicules électriques	2021	10	2030	5 200.00	4 911.25
BAT	35021	331100	32/09.20 - Couvaloup 10 : Rafraîchissement et rénovation	2022	20	2041	11 122.50	11 065.25
BAT	59098	331100	Demande d'exploitation de 44 places préscolaires et de 60 places parascolaires sur le site de la Gare et Demande d'un crédit de CHF 535'000.0 TTC pour l'achat du mobilier à l'école Jacques-Dubochet - Crédit cadre (3424)	2020	10	2029	53 500.00	28 562.24

Tableau 4 : récapitulation des modifications de montant d'amortissement entre 2022 et 2023 pour le service BAT

14. Loyers des constructions scolaires (ASIME) (4271.09)

Pouvez-vous nous indiquer de ce qui a été faite concrètement des loyers des constructions scolaires ASIME perçu (CHF 6'484'368.00 encaissés en 2023) ?

Est-ce que la totalité des forfaits pour l'entretien des bâtiments scolaires a été utilisé dans le cadre de l'entretien des bâtiments scolaires et est donc correctement "affectés" (loyers

de l'ASIME- une part dédiée aux frais d'exploitation resp. aux frais d'entretien) ?
Sinon, à quelle hauteur et pour quel bâtiment ? (vue par bâtiment)
Qu'est-ce qu'il est advenu du montant résiduel le cas échéant ?

Pouvez-vous informer des résultats du travail d'analyse en étroite collaboration avec l'ASIME pour déterminer les "Forfaits pour l'entretien des bâtiments" compris dans les loyers payés par l'ASIME qui a été affecté resp. dépensé ? resp. le taux de couverture des frais d'entretien issue de ces affectations par ces revenus "dédiés" (conciergerie y compris) (cf. vos réponse ad question 2 "2023_COFIN_Bâtiments-sports-et-domaines_QUESTIONS_comptes_2022_VF, p. 18" ?

En 2023, les loyers des constructions scolaires ASIME ont généré un total de CHF 6'484'368.00. Ces montants sont perçus et intégrés au budget communal global. Pour la première fois, dans le cadre du budget 2024, l'ASIME a indexé les montants perçus par les communes, avec une augmentation de 3.9 % pour les frais d'exploitation et de 11.2 % pour les frais d'entretien des bâtiments.

Les montants perçus ont été principalement utilisés pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments scolaires. La Direction travaille sur l'affectation détaillée des montants sur les centres de charges effectifs, incluant les produits, consommables et personnel de conciergerie. Globalement, le calcul des revenus issus des centres de charges des bâtiments scolaires est de CHF 485'108.00 en faveur de la Ville de Morges.

Cependant, certains centres de charges ne sont pas encore entièrement affectés, comme par exemple la part dédiée aux travaux scolaires du personnel de l'Office des bâtiments.

15. 171- patinoire

a. 3091

D'où vient le montant négatif pour « frais de formation » ?

i. Il s'agit d'un transitoire d'un montant qui a été passé pour formation qui n'a pas pu débiter en 2022 faute d'inscrire. Ce transitoire aurait dû être imputé au compte 30000.3091.00.

b. 3114

L'augmentation étant plus significative que sur d'autres postes « consommation électrique », nous imaginons qu'il s'agit avant tout aussi d'une augmentation de la consommation et pas seulement du tarif, juste ?

i. Pas du tout. La nature 3114.00 concerne les achats de machines et matériel d'exploitation. Le dépassement est de CHF 4'168.44, donc en dessous de la norme de \pm CHF 10'000.00.

c. 3185

Pourriez-vous donner quelques détails sur ce poste ?

i. Oui, les charges imputées sur cette nature de compte sont les frais d'un mandataire spécialisé dans le cadre du renouvellement du permis de construire pour la production provisoire de froid, les frais pour le suivi des gros consommateurs, les frais de l'OFEV concernant la dérogation de fluide frigorifique et les mises en glace réalisées par un mandataire spécialisé des surfaces de glace (patinoire et curling) pour un montant total de CHF 37'100.65.

16. 173- activités sportives

a. 3653 aides et subventions

Avec l'augmentation du nombre d'habitants, on s'attendrait à une croissance des aides et subventions qui se calcule en fonction du nombre de membres d'un club. Comment ça se fait que ce poste reste très stable ?

i. Le montant n'a effectivement que très peu évolué. Cette position sera réévaluée dans le cadre de la nouvelle politique sportive avec très certainement un impact sur le budget 2026.

b. 4390 à 4523 revenus

Pourriez-vous donner quelques détails sur ces trois postes ?

i. Oui, il s'agit de subventions / sponsoring liés aux activités sportives organisées par l'Office des sports (Morges Bouge). Il y a également eu, en 2023, une écriture comptable pour la dissolution d'une réserve dans le cadre d'un soutien au Mémorial Gander. Pour finir, il y a également un revenu lié à la participation des communes partenaires dans le cadre des infrastructures sportives majeures de la Ville (piscine et patinoire).

17. 300 – service administratif et technique

a. 3199 frais divers

Pourriez-vous donner quelques détails sur ce poste ?

Oui, il s'agit de frais divers comme les frais de location de salle, les frais de café, les cartes de visites, les frais de repas du service, les frais pour les apéritifs de départ à la retraite des collaborateurs du service, etc...

18. 321 forêts

a. 4518

Pourriez-vous donner quelques détails sur ce poste ?

Oui, il s'agit d'une subvention reçue de la part du Canton de Vaud pour les entretiens des nouvelles plantations d'arbres.

19. 322 alpages

a. 4390

Pourquoi ces subventions n'ont pas été touchées ?

i. Les subventions ne sont pas rentrées au moment de la clôture des comptes. Elles seront perçues durant l'exercice 2024.

20. 3513 Beausobre (ouv. PC – garages souterrains)

a. 3121

Pourquoi cette forte augmentation de la consommation d'eau ?

i. Voir la réponse à la question 3.

21. 35016 Beausobre V- Cube

a. Pourquoi cette différence entre budget et comptes ?

i. La différence de CHF 77'195.- est notamment liée à plusieurs rubriques. Des entretiens qui ont dû être effectués sur les parquets des salles Petra et un rattrapage de prime d'assurance ECA, primes non facturées durant la période 2021 et 2022 sont les principales sources de cette différence.

22. 35050 vestiaires parc des sports

a. 3185

De quel type d'expertise et de service s'agit-il ?

- i. *Il s'agit de l'étude d'un mandataire spécialisé concernant la toiture des vestiaires du Parc dans le cadre de la future réfection de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques.*

23. 50200 Conciergerie

- a. Ce poste est pour absorber des absences prolongées et postes vacants par des tiers. Est-ce que le mandat aux tiers coûte plus ou moins cher que les employés s'ils avaient été présents ?

En moyenne, le coût des services fournis par des entreprises externes se situe entre CHF 46.00 et CHF 51.00 de l'heure tout compris. En interne, le tarif horaire de l'Office de la conciergerie est de CHF 51.00, sans compter les produits de nettoyage.

Il est important de noter que la moyenne d'âge de l'Office de la conciergerie est de 49.2 ans, ce qui indique que les conditions salariales et les avantages offerts par la Ville sont globalement meilleurs que ceux proposés par les entreprises externes.

Ainsi, bien que le coût horaire soit similaire, les employé-es internes bénéficient de conditions de travail plus favorables, ce qui peut contribuer à une meilleure rétention du personnel et à une réduction des coûts liés à la rotation et à la formation des nouveaux-elles employé-es.

24. À quoi correspond l'augmentation des EPT de 41.69 (2022) à 42.83 (2023) ? Selon le budget, il semble que le dicastère soit encore en dessous de ce qui est planifié, est-ce correcte? Quelles sont les conséquences, est-ce que l'on peut savoir quels sont les raisons?

Au 31 décembre de chaque année, le Service des ressources humaines procède à une « photo » des effectifs. La fluctuation constatée entre 2022 et 2023 est principalement liée à des vacances de postes. La Direction Bâtiments, sports et domaines a procédé à 6 nouveaux engagements en 2023.

Oui, la Direction dispose de 43.35 ETP en 2023, ce qui est encore en dessous du plan des postes. Les vacances de postes sont généralement causées par le départ anticipé des collaborateur-rices qui prennent leur solde de vacances, libérant le poste avant la date effective de départ. De plus, le recrutement, particulièrement dans le domaine de la conciergerie, est souvent laborieux. De nombreux dossiers reçus ne présentent pas les compétences nécessaires, nécessitant plusieurs tours de sélection. Le délai légal de fin de contrat pour les candidat-es déjà en poste prolonge également les périodes de vacances.

Les conséquences de ces vacances de postes incluent l'engagement de personnel externe durant ces phases intermédiaires et des complications au niveau de la planification. La

Direction s'efforce de minimiser ces temps de latence en optimisant les processus de recrutement et en améliorant la gestion des ressources humaines.

25. Est-ce que vous pouvez nous faire un petit un état des lieux du crédit cadre pour la rénovation des bâtiment- est-ce tout va selon planning ?



La fin de l'année 2023 a permis d'élaborer un planning prévisionnel pour les travaux de rénovation des bâtiments. Actuellement, ce planning est en phase de révision pour certaines structures, en particulier la Maison de Maître de la Gracieuse. Les travaux pour ce bâtiment pourraient être avancés en fonction de la décision de la Municipalité concernant le programme du nouveau collège de la Gracieuse.

Les discussions sont en cours pour ajuster les dates et les priorités des projets afin de garantir une coordination optimale avec les autres projets municipaux. Jusqu'à présent, la plupart des projets suivent le planning initial, mais des ajustements sont nécessaires pour répondre aux nouvelles priorités et aux contraintes budgétaires.

Les travaux suivants sont adjugés et planifiés pour cet été :

Collège Burtignière :

- remplacement des vitrages ;
- changement de l'isolation et étanchéité de la toiture ;
- pose de panneaux photovoltaïques ;
- remplacement de tous les luminaires ;
- mise en conformité de la sécurité de la toiture.

Beausobre éclairage et tableau électrique :

- Remplacement du tableau électrique général de Beausobre avec coupure de courant.

Petit Dézaley :

- Remplacement des luminaires.

Des informations complémentaires seront partagées avec le Conseil communal aux différentes étapes clés, notamment en T2 2024, T2 2025, et T1 2026. La disponibilité des containers de Chanel joue également un rôle important dans le planning, affectant les travaux à Beausobre.

Direction : M. Jean-Jacques Aubert, Municipal

Sous-commission : M. William Saarbach et M. Michaël Fürhoff, président-rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

Notre sous-commission **Infrastructures et Environnement Urbain (INF)** a travaillé par échange de courriels et a rencontré une fois le Municipal et la Cheffe de Service à Riond-Bosson 14. La sous-commission remercie les services municipaux en particulier MM. Jean-Jacques Aubert, municipal, les nouveaux chefs de services MM. Jacques Brera, chef de service Infrastructure et Eric Hostettler, chef de service Environnement urbain, pour leur rapidité et la qualité des réponses apportées.

Pour le dicastère, la sous-commission constate que les comptes 2023 présentent des charges de CHF 36'608'589.43 pour des revenus de CHF 30'781'9715.76. Par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% BU 2023	% CO 2022	Revenus	% BU 2023	% CO 2022
Comptes 2023	CHF 36 608 589.43	-4.05%	8.44%	CHF 30 781 715.76	2.02%	6.76%
Budget 2023	CHF 38 151 950.00		13.01%	CHF 30 172 800.00		4.65%
Comptes 2022	CHF 33 760 060.89			CHF 28 831 909.91		

Sur l'ensemble, nous constatons une diminution de 4.05% des charges définies lors du budget 2023 et une augmentation des revenus, réduisant le déficit pour le dicastère de CHF 7'979'150.00 à CHF 5'826'873.67. Cette situation contribue modestement au résultat plus favorable pour les comptes de la Ville que prévu. Par rapport aux comptes 2022, les charges ont augmenté de 13.01% tandis que les revenus ont progressé de 4.65%.

Par rapport au budget 2023, l'évolution des comptes est liée principalement aux points suivants :

- Le compte 40100.3123.01 « Surcoût d'électricité » CHF 1'013'045.00 réduit à CHF 0.00 en raison des négociations réalisées avec le distributeur d'électricité et la répartition de ces coûts dans les différents dicastères ;
- Les comptes 430 « Réseau routier » en raison de report de projets notamment celui de la GCTA géré par le canton ou pour des raisons techniques : CHF +817'559.99 ;
- Les absences de longues durées et les remplacements ont augmenté les coûts prévus pour le personnel 440 « Espaces verts » : CHF +194'622.41 ;
- Augmentation des revenus des comptes 451 « Ordures ménagères » grâce au nombre plus élevé de personnes et d'entreprises assujetties : CHF 510'524.70 ;
- Augmentation des traitements et forte réduction des prix du papier carton (compte 452) : CHF +132'372.41
- Report des investissements de l'ERM : CHF +244'474.01 ;
- Diminution d'achat et de vente de gaz : CHF -2'019'987.98.

Il faut garder en tête que certains des comptes-ci-dessus doivent rester équilibrés (comptes affectés selon les lois). Si n'est pas le cas, il est possible de le compenser à l'aide d'un fond de réserve lors d'un bénéfice. C'est par exemple le cas pour le compte 81000 « Service des eaux – Adduction » et le fond 9281.0004 « Adduction de l'eau ».

2 ANALYSES ET DISCUSSIONS

Personnel

Lors des comptes 2022, la sous-commission a remarqué que l'exécution de plusieurs préavis n'avaient pas pu démarrer selon la planification de la Ville du fait de manques de personnel. Au 31.12.2023, le personnel communal de ce dicastère est désormais complet. A cette date, le dicastère INF compte 79 collaborateurs pour 74.45 équivalent plein temps (EPT) contre 75 collaborateurs et 71.25 EPT fin 2022.

Service du Gaz et électricité

L'année passée, pour la première fois à notre connaissance, aucune nouvelle installation de chauffage ou de cuisson utilisant le gaz n'a été mise en service, tandis que 20 installations de chauffage ont été démontées. La plupart ont été remplacées par des pompes à chaleur.

Table 1 Nouvelle installation de gaz par année à Morges

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nouvelles installations Gaz/biogaz	19	19	11	13	7	0

S'agissant du compte 83000.3122.01 « Achats de gaz », le solde final est de CHF 8'100'728.40 pour un budget fixé à CHF 8'844'400.00. Compte de « Ventes d'énergie et de combustible: le final est de 11'583'906.35 pour un budget fixé à CHF 12'649'650.00. Selon la Ville, cette baisse est principalement expliquée par des températures plus clémentes et l'amélioration des enveloppes des bâtiments et non pas par le changement de vecteur énergétique gaz / pompe à chaleur par exemple. Cette dernière cause n'expliquerait que 5% de la baisse de consommation.

La sous-commission suit les fluctuations des prix du gaz de ces dernières années, compensées grâce au fonds de réserve (9282.0012). En 2023, il faut croire que les prix ont n'ont pas été aussi élevés que prévu, car la Municipalité n'a pas prélevé autant dans le fonds de réserve pour la fluctuation du prix du gaz (CHF 350'000.00 de moins).

Table 2 Evolution du fond de réserve 9282.0012

	Budget 23/24	Comptes 23
Solde comptable au 31.12.2022	1'440'000.00	1'440'000.00
Prélèvement pour préavis N° 27/6.19 (Aquathermie)	-500'000.00	- 500'000.00
Prélèvement pour budget 2023 (décision Municipalité)	-50'000.00	- 100'000.00
Prélèvement décision municipale prévu pour hausse du gaz au 01.01.2023 ¹	-400'000.00	
Solde disponible au 31.12.2023 (théorique / réel)	490'000.00	840'000.00
Prélèvement pour hausse du gaz 01.01.2024 (sous réserve de décision municipale)	-300'000.00	- 300'000.00
Solde disponible théorique au 31.12.2024	190'000.00	540'000.00

Concernant l'évolution des prix de l'électricité, pour rappel la Municipalité avait annoncé avoir réussi à négocier un tarif avec la Romande Energie d'environ 50% plus bas mais sur une durée de 4 ans (2023-2026) au lieu du tarif négocié de presque 108 cts/kWh lors de la crise du marché l'été 2022. Le pari s'est basé sur la tendance d'augmentation des prix de l'époque en estimant que les prix seront plus haut ces 4 prochaines années ou que la Ville réduira fortement sa consommation sur le marché libre (Patinoire, Beausobre, IV, Petit Dezaley, Service des eaux, Piscine du Parc, Pavillons au Parc des Sports, Beausobre II, Hôtel de Ville et collège de la Burtignière).

Table 3 Comparaison des prix de l'électricité sur le marché libre et les prix négociés pour 2023-2026 (2023bis)

Contrat marché libre	2023bis	2023	2022	2021
Prix de l'électron [cts/kWh]	~43.13	97.02	27	6.07
Taxe fédérale	2.3	2.3	2.3	2.3
Taxe cantonale	0.62	0.62	0.62	0.62
Taxe communale droit du sol	0.7	0.7	0.7	0.7
Taxe communale alimentation du fond	0.25	0.25	0.25	0.25
Timbre-Coût acheminement	7	7	7	7
Prix net	~54	107.89	37.87	16.94

3 CONCLUSIONS

La sous-commission n'a pas identifié d'anomalie sur les comptes 2023 concernant le dicastère Infrastructures et Environnement Urbain. Bien qu'au niveau du marché libre d'électricité, nous constatons que la période que nous vivons reste instable à d'autres niveaux. Les sécheresses, les prix du gaz, la diminution de l'utilisation du chauffage (gaz), l'achat/vente de matières premières (papier/carton) ont été des sujets difficiles à maîtriser pour le budget de la Ville. Les évolutions de projets routiers, intégrés dans le ménage communal expliquent en grande partie les différences entre le budget 2023 et les comptes 2023. Certaines problématiques ont (encore) peu d'influence directe sur les comptes en raison des mécaniques mises en place auparavant. Dans tous les cas, la sous-commission constate que des mesures sont mise en place pour gérer ces changements ou les nécessaires réflexions en cours. Le personnel du dicastère INF fait preuve d'engagement et de vigilance. Nous les en remercions vivement.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission

Le président rapporteur
Michaël Fürhoff

Membre
William Saarbach

Questions de la sous-commission

No compte	Libellé / question
40100.3123.01	<p>Service Généraux et Secrétariat – Surcoût électricité: Un sous-ensemble habituellement stable en termes de revenus (CHF 116'000 p.a.) et charges (env. 335'000 p.a.): la différence de traitement comptable entre le budget (CHF 1'013'450 imputé au dicastère INFRA & ENV. en prévision d'une augmentation des coûts de l'électricité) et les comptes 2023 (ventilation de ces coûts dans les centres dédiés) ne permet pas de comparer les coûts budgétés et finaux.</p> <p><i>Effectivement, en réaction aux annonces précipitées de pénuries d'électricité et d'augmentations des prix de l'énergie en 2022, il avait été décidé en urgence de prévoir, à titre préventif pour le budget 2023, ce montant. Toutefois, comme mentionné, les surcoûts ont été directement imputés dans les comptes respectifs. En tout état de cause, il nous semble plus judicieux d'avoir procédé ainsi plutôt que d'imputer ces surcoûts au compte 40100 pour l'exercice 2023.</i></p>
43000.3142.02	<p>Réseau routier - GCTA / A-t' on plus de visibilité sur le calendrier de réalisations des travaux liés à la GCTA(Préavis N° 35/12.21) ?</p> <p><i>La GCTA, qui est pilotée par le canton, a pris du retard. Cela représente, pour CHF 1'235'000.00, la différence entre les charges prévues et les comptes réels. Concernant les revenus, la différence s'explique par une facture adressée en 2022 qui a dû être annulée en 2023, en lien avec un cas litigieux concernant un chantier, ce qui explique le solde négatif de la rubrique (43000.4313.00) et par la subvention PALM de la GCTA non versée car le projet ne s'est pas réalisé en 2023 (43000.4657.01). [...]. En prenant en compte le délai référendaire, la mise à disposition des fonds devrait être effective qu'à partir de décembre 2024. Pour les communes, les investissements seront à consentir dès 2025. Une information à l'attention des communes partenaires sera entreprise dès la fin du processus d'attribution des fonds.</i></p>
430000.3142.04	<p>Réseau routier Mise en conformité LHand des arrêts de bus. Pourriez-vous expliquer la différence des montants entre le budget et les comptes. La note explicative indique: « 5 arrêts de bus ont été mis en conformité LHand via des préavis car les projets devaient être approuvés par le Conseil communal ».</p> <p><i>En 2022 au moment de préparer le budget 2023, la municipalité a décidé d'inscrire aux budgets 2023-2026 un montant de 450'000.00 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus. Or, certains des arrêts planifiés via les budgets de fonctionnement devaient faire l'objet d'une procédure LRou. Nous les avons donc réalisés par le biais de préavis.</i></p>
44000.3012.00	<p>Espaces Verts - Traitement personnel. Un poste habituellement assez prévisible, fait apparaître un dépassement de charges de CHF 194'622 :) dû notamment au compte 3012.00 – Traitements Personnel Occasionnel- (+ CHF 133'000). Le surcoût, expliqué uniquement par « une absence de longue durée » semble très important. Y-a-t 'il moyen de maîtriser de tels postes ?</p> <p><i>Les absences longues durées pour raisons de maladie de sont pas maîtrisables. Toutefois afin d'effectuer ses missions, l'office des Parcs et promenades doit pouvoir compter en tout temps sur un effectif complet. Ainsi afin de pallier ces absences, des auxiliaires sont engagés et leurs traitements sont imputés sur le compte 44000.3012.00. À noter que les primes versées à la Ville par les assurances ne sont pas imputées sur le compte 4400 (Espaces verts). Ce qui explique les différences constatées.</i></p>

451000.4909.00 Ordures ménagères – Imputations internes divers (y.c. invest.). Ce compte est passé de 0 à CHF 180'000 entre le budget et les comptes 2023. Pourquoi ce compte apparaît-il en 2023? Et pourquoi n'existait-il pas avant ?

Il ne s'agit pas d'un nouveau compte. Il s'agit de la part qui est prélevée à l'impôt pour financer les déchets non-urbains dont le principe du pollueur payer ne peut pas être appliqué, notamment avec les taxes (Causales et forfaitaires). Ceci conformément à la législation en vigueur.

452000.4354.00 Papier-Carton Un sous-ensemble également habituellement assez prévisible : expliquer la baisse de revenus (CHF 52'621) par rapport à 2022 (CHF 213'590) et au budget 2023 (CHF 170'150). La seule explication de « baisse des prix de reprise des matières premières sur les marchés internationaux » est insuffisante (vérifier si les prix de reprise ont réellement baissé de 75% entre 2022 et 2023 ?)

Il est difficile de prévoir un montant précis dans le budget lorsque celui-ci est élaboré entre 6 et 18 mois avant les échéances de comptabilisation. Le prix de reprise du papier et du carton est très volatile, calculé selon un indice européen qui fluctue en fonction de l'offre et de la demande. Il est à noter que ces prix ont fortement chuté dès le second semestre 2022, alors que le budget 2023 était déjà validé.

81000.3123.00 Service des eaux - Adduction – Consommation d'électricité Lors des comptes 2022, plusieurs problématiques de sécheresse historique ont été relevés. Dans le préavis, on a remarqué l'augmentation de la quantité d'eau pompée dans la nappe (810000.3123.00). Qu'en est-il de 2023 par aux épisodes de sécheresses et aux conséquences sur les comptes de la Ville ?

Nous avons observé en 2023 le même problème de sécheresse qu'en 2022. Cette tendance s'est même renforcée et, malgré les appels aux économies, les mesures de restrictions mises en place ainsi que le recours à l'eau de Lausanne, la nappe phréatique est descendue à un niveau excessivement bas.

Le rapport de gestion indique que 214'000 m3 (chiffre arrondi) ont été extraits de la nappe en plus en 2023 par rapport à 2022. Cet excédent de pompage a été nécessaire car davantage d'eau a dû être restituée au ruisseau du Morand et la consommation a légèrement augmenté à Morges et dans les communes alimentées.

Ces petites différences n'engendrent pas d'écarts notables sur le résultat financier du compte de l'eau. Selon la loi, il s'agit d'un compte affecté dont le résultat doit être équilibré. Ainsi le bénéfice sur ce compte reste affecté au fond de réserve. Rappelons que le fond de réserve est utilisé pour neutraliser les charges d'amortissements et d'intérêts liées aux investissements sur l'eau potable.

82000.3804.02 Concession Électricité – Attribution au fonds de réserve d'énergie. Les astérisques (notes) montrent un écart de +/- 50'000 par rapport au budget 2023. Pourriez-vous confirmer que l'écart provient d'une augmentation de la consommation d'électricité dans la Commune ? Pourquoi cela a-t-il été sous-estimé lors du budget 2023 ? Pourquoi est-ce que la remarque n'en fait pas mention ?

Non, l'écart ne provient pas d'une augmentation de la consommation :

Le budget a été établi sur une consommation de 68'000'000 kWh

Le décompte présente une consommation finale de 68'090'164 kWh

La différence sur les comptes s'explique surtout par le fait que la Ville reçoit les décomptes de la Romande Énergie décalé dans le temps, bien après le bouclage des comptes communaux. En fonction des acomptes reçus et comptabilisés, ceci peut provoquer, comme ce fut le cas en 2023, un excédent ou une diminution de recettes sur une année. À noter que cette différence, est systématiquement compensée lors de l'exercice suivant.

9281.0003

Fond renouvellement infrastructure du gaz. Le fond est passé de CHF 548'397.69 à CHF 185'001.55 en une année : pourriez-vous expliquer les raisons et les prélèvements finalement réalisés

Ce fond de réserve est utilisé pour neutraliser les charges d'amortissements et les intérêts des chapitres 830 (gaz) et 831 (réseaux thermiques). CHF 198'689.21 ont été prélevés pour le compte 83000.4804.02 et CHF 164'706.93 ont été prélevés pour le compte 83100.4804.02, soit un total de CHF 363'396.14.

Investissements

Si certains investissements voient leur coût final inférieur au montant accordé, on note à l'inverse des dépassements notables dans un nombre de réalisations :

INF 2428 : 52/06 Demande d'un crédit de CHF 8'250'000 pour le remplacement de la conduite de transport de l'adduction d'eau du Morand et doublement du réservoir de tête. Dépense : CHF **9'102'599**

Lors de la réalisation, plusieurs communes raccordées à la conduite du Morand ont profité des travaux pour refaire leur chambre de comptage et tout ou partie de leur conduite de branchement. Selon les arrangements d'alors, les travaux ont été conduits et payés par Morges avant d'être refacturés aux communes pour un montant de CHF 799'544.65.

Dès lors, le résultat du préavis se présente comme ci-dessous :

Dépenses totales :	9'102'598.71
<u>./. Refacturés aux communes</u>	<u>-799'544.65</u>
Décompte final, subside non déduit	8'303'054.06 (dépassement de 53'054.06, soit +0.6%)
<u>./. Subside obtenu</u>	<u>-1'669'308.25</u>
Décompte final, subside déduit	6'663'745.81

INF 2630 : 28/12 ERM - Infrastructures Triolet, Chenailletaz et extrémité Chanel + réhabilitation des collecteurs "Centre" et "Grosse-Pierre" Montant accordé CHF 1'174'000 / Dépense CHF 4'462'324
L'intitulé du préavis 28/6.12 est :

N° 28/6.12

- A) DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'174'000.00, SUBVENTION NON DEDUITE, POUR LA REHABILITATION ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES AUX CHEMINS DU TRIOLET, DE LA CHENAILLETTAZ ET A L'EXTREMITÉ EST DE L'AVENUE DE CHANEL
- B) DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE DE CHF 4'696'500.00 SUBVENTION ET PARTICIPATION ERM NON DEDUITES, DES TRAVAUX ERM DE CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION ET REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX CLAIRES « CENTRE », « GROSSE-PIERRE » ET « GROSSE-PIERRE / LAC »

La partie A comprend les travaux uniquement pour la commune de Morges. Le montant total de ces travaux s'élève à CHF 1'040'655.- TTC

***La partie B correspond à la part morgienne des travaux réalisés par l'ERM soit CHF 3'421'669.- TTC
Les montants accordés par le Conseil communal ne sont pas dépassés pour ce préavis.***

ANNEXE 6 : COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT ET SÉCURITÉ

Direction : M. Laurent Pellegrino, Municipal
Sous-commission : M. Alexandre de Titta, membre ; Mme Maria Grazia Velini présidente-rapporteur

1 GÉNÉRALITÉS

La sous-commission s'est rencontrée une fois et à procédé aussi à des échanges de courriels. Elle remercie les services municipaux, en particulier M. Laurent Pellegrino, Municipal du dicastère, et ses collaborateurs pour les réponses apportées aux questions posées dans un délais très court.

Les questions adressées au dicastère et les réponses reçues sont reportées à la suite du présent rapport.

Les comptes 2023 présentent un total de charges pour un montant de CHF 32'682'299.06 et un total de revenus pour un montant de CHF 1'656'474.09. Par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022, l'évolution se présente comme suit :

	Charges CHF	Variation en %		Revenu CHF	Variation en %	
		sur budget 2023	sur compte 2022		sur budget 2023	sur compte 2022
Comptes 2023	32'682'299.06	+23.12%	+25.46%	1'656'474.09	+9,00%	+70,41%
Budget 2023	26'547'150.00		+1.91%	1'519'700.00		-72,85%
Comptes 2022	26'049'639.02			5'598'190.25		

En observant ces chiffres on constate une augmentation de charges de CHF 6'135'149.06 et une légère augmentation des revenus de CHF 136'774.09 par rapport au budget 2023. Par rapport aux comptes 2022, les charges sont également en augmentation de CHF 6'632'660.04 et les revenus en diminution de CHF 3'941'716.16

Le résultat des comptes 2023 du dicastère présente un excédent de charges de CHF 31'025'824.97, en augmentation de 23.97 % par rapport au budget 2023.

2 ANALYSE ET DISCUSSION

2.1 Comptabilité générale

La sous-commission rappelle ses remarques sur les précédents rapports concernant les libellés non explicites, les erreurs de saisie ou de comptabilisation. La sous-commission espère que lors d'une mise à jour du logiciel comptable, des libellés plus lisibles puissent être mis en place.

2.2 Charges et recettes

L'augmentation des charges concerne une hausse sur la facture sociale suite au gain extraordinaire sur l'impôt des personnes morales. La participation de la Ville à la facture sociale se monte pour 2023 à CHF 22'599'783.80 au lieu du montant budgété de CHF 16'150'550.00.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont en légère augmentation avec beaucoup de fluctuation par service, mais globalement conforme au budget 2023.

2.3 PRM – tâches optionnelles

La sous-commission constate que l'excédent des recettes versé sur les comptes de la commune est de CHF 1'305'093.90 en augmentation de CHF 311'893.90 par rapport au budget. La réponse reçue éclaire cette différence «Plusieurs facteurs expliquent cette différence. Un achat prévu n'a pas été réalisé (rack à vélos 20k), le projet cantonal GCTA n'a pas été finalisé (20k), certaines études conjointes n'ont pas eu lieu notamment avec URB et mobilité (43k), et l'augmentation des manifestations a nécessité une hausse des prestations en matière de signalisation facturées aux organisateurs (53k). De plus, on constate une diminution des recettes diverses (-60k), un versement relatif à l'affichage 2022 SGA finalement effectué en 2023 (40k), l'augmentation générale des taxes de stationnement due notamment au passage à CHF 2.00/heure en octobre 2023 (145k), le tout représentant une diminution de charges et un excédent de recette par rapport au budget de 304k. Plusieurs petits changements dans d'autres comptes complètent cette différence »

2.4 Immeubles subventionnés / Office du Logement

Dans le chapitre 740, le compte 3665 concerne l'AIL « aide individuelle au logement » Cette aide est destinée aux familles morgiennes sous certaines conditions dont le règlement se trouve sur le site de la Ville.

Le montant de CHF 86'304.00 a permis en 2023 d'aider 44 ménages.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution depuis 9 ans du nombre de ménages aidés chaque année

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nb ménages	44	44	40	46	36	59	53	27	45

La sous-commission aimerait une meilleure information à ce sujet auprès des familles morgiennes afin qu'elles sachent que cette possibilité est offerte par la Ville de Morges

Conclusion

Notre sous-commission n'a pas identifié de particularité notable aux résultats des comptes 2023. Les écarts budget-comptes ont été bien explicitée par les réponses reçues. Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission

Maria Grazia Velini
Présidente-rapporteur

Alexandre de Titta
Membre

ANNEXE : QUESTIONS POSÉES**Chapitre tache optionnelles****610 SIGNALISATION, PLACES DE PARC, PDC**

Compte 4521.01 Versement de la PRM de l'excédent de recettes de CHF 1'305'093.90

Différence BU23 +CHF 311'893.90 et CO22 -CHF 26'517.03

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'excédent de recettes est nettement plus élevé que le montant budgétisé. Comment expliquer cette variation ?

Plusieurs facteurs expliquent cette différence. Un achat prévu n'a pas été réalisé (rack à vélos 20k), le projet cantonal GCTA n'a pas été finalisé (20k), certaines études conjointes n'ont pas eu lieu notamment avec URB et mobilité (43k), et l'augmentation des manifestations a nécessité une hausse des prestations en matière de signalisation facturées aux organisateurs (53k).

De plus, on constate une diminution des recettes diverses (-60k), un versement relatif à l'affichage 2022 SGA finalement effectué en 2023 (40k), l'augmentation générale des taxes de stationnement due notamment au passage à CHF 2.00/heure en octobre 2023 (145k), le tout représentant une diminution de charges et un excédent de recette par rapport au budget de 304k. Plusieurs petits changements dans d'autres comptes complètent cette différence

615 POLICE ADMINISTRATIVE, POLICE DU COMMERCE ET REPRÉSENTATION

Compte 3521.00 Participations à des charges de justice et de sécurité publique CHF 95'954.94

Différence BU23 -CHF 431'045.06 et CO22 – CHF 344'513,88.

Malgré les remarques du fascicule, merci d'expliquer la différence importante entre les comptes et le budget 23 et les comptes 2022

Plusieurs facteurs expliquent cette différence. On constate une augmentation des recettes des amendes d'ordre (220k), des taxes sur les marchés hebdomadaires dues au temps favorable (43k), des émoluments (77k) et recettes diverses (14k). De plus, des frais de contentieux sont en diminution (8k). Pour la différence entre les comptes, les explications sont les mêmes, avec quelques différences de montant.

Compte 4312.00 CHF 112'147.25 comptes PRM tâche optionnelles.

Nous lisons dans les commentaires qu'il y a eu un oubli de facturation pour les heures d'ouverture des établissements publics.

Est-ce qu'il s'agit seulement de l'année 2023, ou d'autres années sont concernées ?

Lors de la facturation aux établissements publics de la taxe concernant les heures de fermeture, nous nous sommes aperçu que la facturation 2022 n'avait simplement pas été faite. Celle-ci n'apparaissait donc pas dans les comptes 2022.

Pourquoi le budget 2023 ne comporte pas le montant exacte au lieu de CHF 35'000.00 ?

Le budget 2023 a été évalué à l'aune des comptes 2022 concernant les recettes. Le chiffre de CHF 35'000.00 était bien en adéquation avec les comptes (CHF 38'193.40).

660 Protection civile

Compte 3141.00 Entretien des bâtiments et monuments CHF 58'432.00

Quel bâtiment ou monument est concerné par cet entretien ?

Il s'agit d'une prestation de contrôles périodiques des 332 abris privés de la commune. Un forfait de CHF 220.- par abris a été fixé : le montant total du travail est de CHF 73'040.- Le montant de CHF 58'432.- correspond à 80% de la somme payée en 2023.

71000 Service social

Compte 3182 Frais de téléphone et télécommunication de CHF 1'240.68

Une baisse de plus de 50% par rapport au BU23 et les CO22. Merci de votre explication

Les dépenses réelles des frais de téléphone et de télécommunication ont diminué de plus de 50% car cela est due à une révision l'année dernière de la répartition des frais téléphoniques au prorata du nombre de téléphone par service. Cela ne représente donc pas les coûts réels du service. Tous les frais téléphoniques fixes sont payés par les finances en cours d'année et sont répartis en fin d'année dans chaque service en fonction du nombre de téléphone.

Compte 3185.00 Honoraires, frais d'expertise et prestations de services -CHF 6'6226,25

Le BU23 prévoyait un montant de CHF 10'000.00 similaire à celui comptabilisé en 2022

Dans les notes explicatives c'est noté : « Les mandats de prestations n'ont pas tous été réalisés »

Merci donc d'expliquer ce montant négatif comptabilisé dans ce compte

Ce montant négatif est lié à une extourne mise en transitoire d'un montant de CHF 7'154.- La charge n'a pas été réalisée.

71101 Subventions et aides individuelles

Comptes 3525.00, 3654.00, 3655.00, 3665.00

Merci d'indiquer pour chaque compte l'utilisation exacte des montants comptabilisés

Compte 3525.00 : ce compte concerne les subventions au service d'aide familiale : CHF 42'000.- pour le centre de rencontre ; CHF 30'000.- subvention ordinaire et 13'000 pour la ludothèque.

Compte 3654.00 : ce compte correspond essentiellement à des factures de sacs poubelles des commerces morgiens auprès de qui les dont les bénéficiaires ont fait valoir leur bon, ainsi que du montant des exonérations de la taxe déchet.

Une subvention de CHF 1'000.- à la croix rouge vaudoise et une subvention de 4'800.- à l'association lire et écrire ont été imputées sur ce compte par erreur (au lieu du compte 3655.00)

Compte 3655.00 : Total 256 503,95

<i>Association Quatre poissons rouges en montgolfière, Morges</i>	<i>500,00</i>
<i>Le Relais - logement de transition</i>	<i>56 500</i>
<i>Association des Malentendants de la Côte</i>	<i>1 000,00</i>
<i>Passeport -Vacances</i>	<i>20 000,00</i>
<i>Armée du Salut – Hébergement d'urgence</i>	<i>20 000,00</i>
<i>Société coopérative (soutien individuel locataire)</i>	<i>500,00</i>
<i>Entrée de secours</i>	<i>38 700,00</i>
<i>Espace prévention Travail social de proximité 2022</i>	<i>76 941,55</i>
<i>Espace prévention Travail social de proximité 2023</i>	<i>98 199,05</i>
<i>Espace prévention La Côte</i>	<i>26 302,50</i>
<i>Français en Jeu</i>	<i>12 000,00</i>
<i>Français en jeu Impressions</i>	<i>1 739,85</i>
<i>Pro Juventute</i>	<i>1 000,00</i>
<i>Compagnie la Bulle</i>	<i>1 000,00</i>
<i>Connaissance 3</i>	<i>5 000,00</i>
<i>Relogement suite incendie</i>	<i>391,00</i>
<i>Extourne transitoire TSP 22</i>	<i>103 320,00</i>

Compte 3665.00 : ce compte concerne exclusivement le paiement des Aides Complémentaires Communales aux bénéficiaires et les frais administratifs liés à la gestion de cette prestation.

Compte 4805.01 Prélèvement sur le fonds Nelty de Beausobre CHF 76'500.00

Le BU23 prévoyait une augmentation de CHF 18'650.00, alors que le prélèvement au fond est le même qu'en 2022

Dans les notes nous pouvons lire que la baisse est liée à la diminution de la subvention accordée à l'Armée du Salut.

Merci de nous donner plus d'explications à ce sujet

Une augmentation de la subvention allouée à l'armée du salut a été accordée pendant 3 ans et a pris fin en 2022, bien qu'elle ait été prévue au budget 2023. Par conséquent, le prélèvement sur le fonds Nelty de Beausobre qui couvre cette charge, a été réduit.

71300 Aînés

3653.00 Aides individuelles à la culture, aux loisirs et aux sports CHF 21'811.59

Ce montant est en baisse d'environ CHF 9'000.00 par rapport au budget 2023

Merci de votre explication

Certaines activités prévues n'ont pas été réalisées et d'autres activités ont coûtées moins chère que prévues.

7400 Immeubles subventionnés/Office du logement

Compte 3185.00 CHF 0,00

BU23 CHF 15'000.00 et CO22 CHF 27'540.00

La baisse est vraiment importante d'une année à l'autre. Pourquoi ?

Le recours à des mandats d'étude varie d'une année à l'autre. Il n'y a pas eu de mandats d'études en 2023, notamment en raison du report d'un projet logement.

En se référant aux notes, nous apprenons qu'il n'existe pas une liste d'attente centralisée pour la location des appartements subventionnés. Comment la commune a procédé jusqu'à ce jour pour attribuer les appartements

Le projet de liste d'attente centralisée concerne la centralisation des demandes de logement. L'attribution des logements subventionnés n'est pas une prérogative de la commune, mais des propriétaires. La commune valide uniquement les attributions sur la base des règles et des directives en vigueur.

Compte 3655.00 Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance sociale CHF 79'003.00 alors que le BU23 était à CHF 220'000

Dans le fascicule l'explication donnée précise que l'écart provient du fait que les aides relatives à la participation communale aux immeubles de logements subventionnés ont été réduits du fait de l'atteinte maximum du fonds de régulation.

Est-ce que ce fonds va disparaître du fait qu'il n'est plus alimenté ? Ou à un certain moment il va à nouveau être alimenté et par qui ?

Le fonds de régulation ne se trouvent pas dans les compte de la Ville mais sur un compte privé du propriétaire de l'immeuble.

Le Chef du Département de l'économie décide de la création du fonds de régulation des loyers avec pour objectif exclusif d'atténuer les hausses des loyers selon l'article 10a du règlement du 24 juillet 1991 d'application de la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Le montant à attribuer au « Fonds de régulation des loyers » est fixé annuellement par le Service cantonal du logement (ci-après: SL) après consultation de la commune concernée.

En règle générale, la somme attribuée correspond à la différence entre le loyer encaissé et le nouveau loyer calculé par le SL conformément à la disposition de l'article 20 du règlement du 24 juillet 1991 d'application de la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Le surplus locatif résultant du calcul ci-dessus, sera impérativement versé sur le compte « Fonds de régulation des loyers ».

Suite à la décision du Chef du Département de l'économie de constituer un fonds de régulation, le propriétaire privé de l'immeuble qui bénéficie des aides des pouvoirs publics a l'obligation de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire intitulé « Fonds de régulation des loyers » auprès d'un établissement bancaire soumis à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ayant son siège ou une agence dans le Canton de Vaud.

Compte 3665 Aide individuelle de prévoyance sociale CHF 86'304.00

Est-ce que le montant de ce compte est entièrement dévolu à l'aide individuelle au logement (AIL) ? Si non quel montant est attribué à cette aide

Oui, ce compte est entièrement dévolu à l'AIL

Combien de ménages sont concernés par cette aide en 2023 ?

44 ménages en 2023

Pourriez-vous nous transmettre les données des dix dernières années ?

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<i>Nb ménages</i>	<i>44</i>	<i>44</i>	<i>40</i>	<i>46</i>	<i>36</i>	<i>59</i>	<i>53</i>	<i>27</i>	<i>45</i>

Comptes 4516.00 Participation du Canton à des charges d'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de CHF 20'000.00

Ce compte n'existait pas les années précédentes. Cette subvention est pour l'objectif logement.

Merci de développer

Le canton de Vaud nous a attribué une aide sous forme de subvention pour la mise en place d'une politique logement. Ceci a permis de financer une partie des honoraires de notre mandat d'accompagnement.

Quel compte de charge est concerné par cette subvention

Le compte de charge concerné par cette subvention est le compte 74000.3185.00

**Annexe 7 – URBANISME, CONTRUCTIONS ET ESPACES PUBLICS
Comptes 2023**

Direction : Mme Laure Jaton, Municipale

Sous-commission : Laurent Golay Rapporteur et, Jean-Pierre Morisetti membre.

Généralités :

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Madame Laure Jaton, Municipale ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du service, pour les réponses apportées aux questions.

La sous-commission constate que les comptes 2023 présentent des charges de CHF 5'399'639.92 pour des revenus de CHF 716'851.80, soit une diminution des dépenses par rapport au budget 2023 mais aussi une augmentation de CHF 701'444.78, par rapport aux charges de l'exercice de l'an 2022, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2023	% C 2022	Revenus	% B 2023	% C 2022
Comptes 2023	5'399'639.92	-3.51%	14.93%	716'851.80	33.29%	36.43%
Budget 2023	5'596'350.00		19.12%	537'800.00		2.35%
Comptes 2022	4'698'195.14			525'440.80		

Nous constatons que les comptes 2023 présentent une augmentation des dépenses (+14.93%) par rapport au comptes 2022 qui pour rappel proviennent exclusivement des recettes sur permis de construire et des prélèvements sur fond de réserve et de renouvellement.

Alors que le budget présentait même une assez forte augmentation (+19.12%) comparativement aux comptes 2022.

Cette augmentation des charges était déjà visible dans le budget 2023, elle était budgétée à (+ 196'710.08). Pour rappel, cette dernière est la conséquence des investissements de la Ville lors des préavis acceptés par notre Conseil (p.ex. PPA Morges Gare Sud, Beausobre IV, Chanel le collège ..).

La sous-commission remarque que le budget était suffisamment précis, alors que la charge de travail laissait prévoir parfois depuis 2020 une augmentation des besoins. Les recettes étaient sous-évaluées cela est compréhensible de par le côté aléatoire de celle-ci.

Au nom de la sous-commission

Laurent Golay
Rapporteur

Jean-Pierre Morisetti
Membre

**Questions de la sous-commission Urbanisme, construction et espaces publics
Comptes 2023**

- 1- Compte Urbanisme Amortissement d'ouvrage. Merci de préciser le détail
Réponse : voir le fichier « Comptes Amortiss _421.00 URB et 428 CONST. ci-joint.

- 2- Compte Constructions Urbanisme Amortissement d'ouvrage. Merci de préciser le détail
Réponse : voir le fichier « Comptes Amortiss _42.00 URB et 428 CONST. ci-joint.

- 3- Compte Urbanisme Experts et juristes. Merci de préciser le détail de ce compte en sus des commentaires faits dans le rapport sur les comptes.
Réponse : Ci-après le détail

Rubrique	Montant CHF/TTC	Exemples
Police des constructions	29 979,25	Dossiers divers nécessitant un suivi juridique, par exemple : fermeture d'un chantier pour des raisons de sécurité, abattage arbres dans le cadre d'un dossier de permis,
Constructions	15 888,90	Notamment suivi du dossier malfaçon et honoraires complémentaires pour Beausobre, établissement de document type pour les appels d'offres
Urbanisme	3 041,80	Notamment avis juridique pour suivi PACom.
Divers	21 137,94	Par exemple : réquisition inscription de mention au RF, suivi du dossier horaires commerce gare, analyse foncière parcelle droit de préemption, etc.
Total	70 047,89	

	9140.2668	246.17	102.00.01	URB	42100	331100	Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du Quartier Eglantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air sis sur le site de Praine-Nord			2019	10	2028	2668			205'000.00	0.00	205'000.00	20'500.00	23'7651.09	0.00	0.00	20'500.00	217'151.09	
	9140.3044	62'02.16	505.00.04	URB	42100	331100	Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour des études en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) dans le secteur au Nord de la Gare			2019	2017	5	2021	3044	94'564.48	-	140'000.00	0.00	140'000.00	28'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	9140.3079	62.15	100.00.01	URB	42100	331100	Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 TTC, participation non déduite, pour l'étude de l'avant-projet du projet de la Ville de Morges à Morges Gare-Sud, en partenariat avec les CHF			2018	2017	10	2026	3079	269'000.00	-	495'000.00	0.00	495'000.00	49'500.00	47'333.33	0.00	0.00	11'833.33	35'500.00
	9140.3082	143.17	100.01.01	URB	42100	331100	Demande d'un crédit pour la réalisation du programme d'utilité publique de la ville dans le périmètre du PPA Morges Gare-Sud : Rachat d'une école primaire après construction pour un montant de CHF 1'223'400.00. Demande d'autorisation pour la conclusion d'un droit de superficie (DDP) pour la réalisation de 28 logements protégés et d'une crèche en partenariat public/privé (PPP). Demande d'octroi d'un prêt de CHF 2'000'000.00 à Cité Derrière, Coopérative du canton Plan-Muret			2018	30	2047	3082	1'596'503.35	-	1'223'400.00	0.00	1'223'400.00	407'800.00	8'881'831.45	141'954.17	0.00	0.00	407'800.00	8'615'985.62
	9140.3133	42'10.15	104.00.02	URB	42100	331100	Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre			2021	2017	5	2021	3133	31.00	-	545'000.00	0.00	545'000.00	109'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	9140.3176	48'11.15	100.00.02	URB	42100	331100	Morges Gare-Sud - Opérations foncières nécessaires à la réalisation du site et demande d'un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud (rapport N° 8/3.16)			2017	10	2026	3176	897'313.79	-	1'220'000.00	0.00	1'220'000.00	122'000.00	365'376.23	0.00	0.00	122'000.00	243'376.23	
Prélèvement au fonds	9140.3199	39'11.17	100.02.01	URB	42100	331100	Morges Gare-Sud : Infrastructures publiques et franchissements Gare-rue Dr-Yersin (3199)			2019	30	2048	3199	671'115.66	-	1'250'000.00	0.00	1'250'000.00	41'666.65	325'313.59	236'417.26	26'896.80	41'666.65	493'167.40	
	9140.3215	41'11.19	500.50.08	URB	42100	331100	Mise en place de la politique de stationnement			2023	2021	5	2025	3215			100'000.00	0.00	100'000.00	20'000.00	59'492.60	0.00	0.00	198'30.87	39'661.73
	9140.3381	349.18	502.03.03	URB	42100	331100	Demande d'un crédit d'études de CHF 1'750'000.00 pour les études préliminaires, d'avant-projet et de projet jusqu'à la mise à l'enquête et devis consolidés pour les travaux sur les bâtiments scolaires de la Gracieuse (3381)			2020	5	2024	3381			1'750'000.00	0.00	1'750'000.00	350'000.00	45'473.85	265'366.49	0.00	0.00	0.00	310'840.34
	9140.3507	39'11.22	500.50.18	URB	42100	331100	Décision du préavis N° 39/11.22 - Demande d'un crédit de CHF 600'000.00 pour l'étude du projet d'aménagement de la voie verte d'agglomération sur le territoire morgien ainsi que la modification des infrastructures souterraines et le renforcement des enrochements sur le lieu <u>Iloux-Strawinsky</u>			2025	5	2029	3507			600'000.00	0.00	600'000.00	120'000.00	0.00	172'400.00	0.00	0.00	0.00	172'400.00

Remarque	Compte bilan	Préavis No	Structure	Dicaster e	Sectio n	Compt e amort.	Libellé	Dépenses et recettes terminées	Début Amort.	Durée Amort.	Amort. terminé	Cnum	Dépenses au 31.12.2018	Recettes au 31.12.2018	Crédits accordés	Prélèvement fonds	Crédits à amortir	Amort. théorique	Solde à amortir 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Amort. 2023	Solde à amortir 2023	
	9140.3061	265.15	101.00.01	URB	42800	331100	Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique	2022	2016	10	2025	3061	680'905.59	80'140.15	744'000.00	0.00	744'000.00	74'400.00	145'974.24	0.00	0.00	48'624.75	97'249.50	
	9140.3099	258.16	100.00.03F	URB	42800	331100	Demande d'un crédit d'étude de projet pour le programme de construction d'utilité publique de la Ville dans le périmètre du PPA Marges Gare-Sud, d'un montant de CHF 1'365'000.00 TTC, participation de tiers non déduite	2018	2018	10	2027	3099	740'984.00	-	1'365'000.00	0.00	1'365'000.00	136'500.00	238'774.29	0.00	0.00	47'354.86	189'419.43	
	9140.3109	200.19	104.03.03	URB	42800	331100	Beausobre IV - Transformation et renouvellement des Foyers en AREMS (3109)	2023	2020	30	2049	3109			18'900'000.00	0.00	18'900'000.00	630'000.00	19'229'555.60	-1'216'555.00	0.00	630'000.00	16'380'000.00	
	9140.3120	238.21	502.04.02	URB	42800	331100	N° 238.21 - Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'École de Chanel, subventions non déduites	2023	2023	30	2052	3120			24'500'000.00	0.00	24'500'000.00	8'186'666.65	3'709'736.84	9'308'483.94	0.00	8'186'666.65	12'199'554.13	
	9140.3165	389.15		URB	42800	331100	Postulat SPI - Crédit d'étude pour l'examen approfondi de 6 bâtiments communaux	2017	2017	5	2021	3165	28'000.00	-	28'000.00	0.00	28'000.00	5'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	9140.3205	276.18	502.04.01	URB	42800	331100	Rénovation de l'École de Chanel y compris l'école ménagère - Crédit d'étude	2023	2019	5	2023	3205			1'500'000.00	0.00	1'500'000.00	300'000.00	299'820.90	0.00	0.00	299'820.90	0.00	
	9140.3402	268.19	100.00.05	URB	42800	331100	Demande d'un crédit de CHF 1'160'000.00, participations de tiers non déduites, pour la réalisation d'aménagements immédiates permettant la mise en service des bâtiments en période de travaux	2020	2020	5	2024	3402			110'000.00	0.00	110'000.00	22'000.00	10'789.35	10'500.80	0.00	0.00	21'290.15	
	9140.3422	42'10.20	104.03.04	URB	42800	331100	Demande de crédit 1) de CHF 4'040'000.00 TTC relatif aux aménagements extérieurs du site de Beausobre en lien avec le préavis N° 123.19 (construction et exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre IV) et le préavis N° 205.19 (demande de crédit pour le projet de Beausobre IV) et 2) de CHF 800'000.00 pour le remplacement de conduites sur le site de Beausobre, subventions non déduites (3422)	2023	2022	30	2051	3422			4'040'000.00		4'040'000.00	134'966.65	4'029'820.72	602'016.50	0.00	159'980.59	4'468'256.63	
	9140.3425	1/2.20	104.00.03	URB	42800	331200	Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.00 TTC pour l'étude du projet de construction d'un bâtiment pour les deux salles d'éducation nutritionnelle (pâtisseries) de Beausobre (3425)	2023	2021	5	2025	3425			150'000.00		150'000.00	30'000.00	100'234.90	0.00	0.00	33'411.63	66'823.27	
	9140.3428	248.20	104.03.05	URB	42800	331100	Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'300'000.00 TTC au préavis N° 205.19 pour couvrir les coûts correspondants au rafraîchissement de l'air du Théâtre et à la ventilation des espaces de cuisine de Beausobre IV (3109)	2023	2021	30	2050	3428			1'300'000.00		1'300'000.00	43'333.35	1433'724.98	-177'068.31	0.00	44'890.95	1'211'785.70	
	9140.3486	29/11.21	104.02.14	URB	42800	331100	29/11.2021 Crédit d'étude pr constr. bâtiment pr 2 salles nutritionnelles (Distribution B3)	2023	2022	5	2028	3486			250'000.00		250'000.00	50'000.00	155'857.45	39'801.05	0.00	48'914.63	146'743.88	
	9140.3487	154.23	104.02.15	URB	42800	331100	N° 154.23 - Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de deux salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, assainissement et aménagement de la toiture B2, au Collège de Beausobre	2025	2025	30	2054	3487			2'900'000.00		2'900'000.00	98'666.65	0.00	444'096.32	0.00	0.00	444'096.32	
	9140.3510	269.23	104.03.06	URB	42800	331100	N° 269.23 - Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 258.17, N° 205.19, N° 123.19, N° 248.20 et N° 42'10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre	2024	2024	30	2053	3510			2'600'000.00		2'600'000.00	86'666.65	0.00	2'324'528.89	0.00	0.00	2'324'528.89	

